
**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. GUY BLANCHET, médiateur
M. GUY FORTIN, analyste
Mme RENÉE POLIQUIN, coordonnatrice

**ENQUÊTE ET MÉDIATION
SUR LE PROJET D'AMÉLIORATION DE LA ROUTE 169
À ALMA ET SAINT-NAZAIRE
QUARTIERS DE DELISLE ET DE L'ISLE-MALIGNE
PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

RENCONTRE AVEC LE PROMOTEUR ET LES REQUÉRANTS

VOLUME 4

Séance tenue le 28 mars 2011 à 14 h
Hôtel Universel
1000, boulevard des Cascades
Alma

SÉANCE DU 28 MARS 2011
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
RENCONTRE AVEC LES REQUÉRANTS ET LE PROMOTEUR

5 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Bonjour messieurs dames! Bienvenue une autre fois à notre rencontre de médiation.

10 Nous avons cheminé il y a une (1) semaine, dix (10) jours, on a fait des petits bouts.

15 On s'est quitté en se disant que le ministère des Transports prendrait le temps de regarder de quelle façon il pourrait répondre aux problématiques que vous avez soulevées, en regard de leur contribution de route quatre (4) voies, particulièrement le carrefour giratoire, particulièrement permettre à ceux qui voudraient avoir accès à un terrain où certains pourraient se relocaliser ou se localiser, mais avoir accès d'une façon convenable, dans le sens que la clientèle et les fournisseurs peuvent entrer de façon convenable, ça va!

20 On avait dit ça en mettant de côté, en tout cas pour le moment, un déplacement de cinquante mètres (50 m). On a dit, regardez, il y a peut-être moyen d'arriver à régler la problématique, les problèmes qui peuvent exister, sans être obligé de déplacer de cinquante mètres (50 m). Il y avait des problématiques derrière ça qui nous ont été soulevées par le ministère des Transports. Donc on regardait cette affaire-là.

25 Bien sûr qu'on regarde en même temps la possibilité de l'enclave de la montagne; éventuellement trouver des solutions à ça.

La fameuse route 172, sans égards à la route de contournement, a peut-être certains petits problèmes de circulation.

30 Les puits, les silos, en fait les choses étaient regardées.

35 Mais l'essentiel de la chose, en tout cas vous me direz si je suis dans l'erreur ou pas, c'était l'accès au terrain, sans venir rendre dangereux le bout de route, le carrefour giratoire et tout ça, donc respecter les règles, puis en même temps respecter les règles de l'environnement, ça va!

Le ministère des Transports avait à regarder ça et en cours de route, s'il y avait lieu, nous transmettre déjà ce qu'il pensait pouvoir faire.

40 Nous avons reçu, j'imagine que vous avez peut-être reçu des photos, ça va, personnellement j'ai besoin de me faire expliquer ce que ça veut dire concrètement, ça va!

Vous autres, vous pouvez le comprendre, j'en suis sûr...

PAR Mme MICHELLE DESBIENS:

45 On l'a pas reçu.

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

50 On n'a pas reçu ça.

PAR Mme RENÉE POLIQUIN:

Vous n'avez pas reçu de courriel?

55 **PAR LE MÉDIATEUR:**

En tout cas, de toute façon, vous allez pouvoir les voir, on va prendre le temps aujourd'hui que vous compreniez comme il faut, on blâme pas le ministère des Transports, c'est pas plus grave que ça, vous allez pouvoir bien comprendre pareil.

60 Aujourd'hui, on va leur demander de nous expliquer ça, c'est quoi ça veut dire. Est-ce que vous pouvez répondre à nos interrogations.

65 Parce que ce qui est intéressant derrière les problématiques que vous avez soulevées, il ressortait aussi que cette route à quatre (4) voies, c'était pas nécessairement une mauvaise chose. Tout le monde disait oui, on est d'accord pour que ça existe, ça a du bon sens.

70 Puis même, j'ai cru saisir des fois un point de vue, parce que c'est des gens en affaires, peut-être même que ça pourrait, si on peut se localiser comme il faut puis tout ça, peut-être même améliorer nos affaires, tant mieux!

Donc il y avait de quoi de positif derrière ça, puis personne veut mettre de côté le chemin à quatre (4) voies, ça va!

75 Donc c'est ce qu'on va aborder aujourd'hui.

Avant de commencer, nous allons faire un tour de table pour se nommer, donc madame va pouvoir savoir de qui elle reçoit l'information, puis en même temps, si après coup on a besoin, bien, on sait qui était là.

80

Donc Guy Blanchet, je suis le médiateur.

PAR M. GUY FORTIN:

85 Guy Fortin, analyste au BAPE.

PAR M. MICHEL TOUPIN:

90 Michel Toupin, Proco.

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

Aurélien Tremblay, Robert BBQ.

95 **PAR Mme MICHELLE DESBIENS:**

Michelle Desbiens, Robert BBQ.

PAR M. GUY TREMBLAY:

100 Guy Tremblay, Dépanneur du Coin Shell.

PAR M. DONALD MARTEL:

105 Donald Martel, Transports Québec.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

110 Réjean Dumais, Transports Québec.

PAR M. CARL DE CHAMPLAIN:

Carl De Champlain, Transports Québec.

115 **PAR Mme RENÉE POLIQUIN:**

Renée Poliquin, coordonnatrice au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

PAR M. LOUIS DUBÉ:

120

Louis Dubé, Metro Delisle.

PAR M. RICHARD DUBÉ:

125

Richard Dubé, Metro Dubé Delisle.

Je veux profiter de l'occasion, vous m'aviez demandé une procuration pour agir...

PAR LE MÉDIATEUR:

130

Bon, je fais ça, je fais le tour!

135

Aujourd'hui, il y a des personnes de plus, il y a des personnes de moins. Tout le monde a le droit de parler, ça va, mais il reste qu'officiellement, il y a trois (3) requérants, et il y a une personne par requérant qui en dernier dit oui, s'il y a une décision à prendre, voilà la décision. Et nous, nous allons retenir les propos, les choses dites par la personne qui est le représentant officiel.

140

Gênez-vous pas de donner des idées si vous voulez à votre représentant, mais c'est lui qui, en bout de ligne, va nous le dire.

Dans le cas de Proco, ça demeure monsieur Toupin.

145

Dans le cas de Robert BBQ, ça demeure monsieur Aurélien. Madame s'est ajoutée, une copropriétaire, elle pourra parler.

Monsieur qui n'est pas avec BBQ mais qui est le dépanneur...

PAR M. GUY TREMBLAY:

150

Je suis avec lui quand même. Du groupe.

PAR LE MÉDIATEUR:

155

Oui, mais qui n'est pas dans l'entreprise Robert BBQ, mais c'est un de ceux qui étaient d'accord avec la démarche entreprise par Robert BBQ. Ils ont le droit de parler.

160 Mais comme je vous dis, si à un moment donné il y a des choses différentes entre vous puis Aurélien, bien, on va retenir celles d'Aurélien, ça va!

Les trois (3) personnes de Transports, eux autres n'ont pas besoin d'avoir de représentant, ça représente tout le monde, tous les citoyens.

165 Chez Dubé Metro, qui est le représentant officiel?

PAR M. RICHARD DUBÉ:

C'est Richard.

170 **PAR LE MÉDIATEUR:**

C'est vous?

PAR M. RICHARD DUBÉ:

175 Oui. J'ai une procuration des deux (2) compagnies, les deux (2) magasins, pour que ce soit clair.

PAR LE MÉDIATEUR:

180 Excellent. Vous représentez les deux (2) magasins?

PAR M. RICHARD DUBÉ:

185 Oui.

PAR LE MÉDIATEUR:

190 C'est clair, ça. Mais ça n'empêche pas de parler, au contraire, même ceux qui n'ont pas de décisions à prendre, ils peuvent y aller.

Donc là, je le sais pas, je m'adresserai au ministère des Transports pour leur demander s'ils sont prêts à expliquer ce que ça veut dire, tout ça, en regard des contraintes qu'avaient certains commerces, et de quelle façon les contraintes sont réglées ou pas.

195 Avez-vous réussi à trouver des solutions aux contraintes soulevées, aux problématiques soulevées?

200 Vous nous expliquez ça, puis on regarde ça. On prend le temps de regarder ça comme il faut avant.

Là, nous constatons qu'effectivement, vous nous le direz, si ça prend des copies, moi, je peux mettre les miennes disponibles.

205 **PAR M. RÉJEAN DUMAIS:**

C'est pas tellement grave, parce qu'on a amené quelque chose à plus grande échelle.

PAR LE MÉDIATEUR:

210 Et vous allez l'accrocher à quelque part?

Organisez ça à votre goût.

215 **PAR M. RÉJEAN DUMAIS:**

De toute façon, ça ressemble beaucoup à ce que vous avez, mais tout le monde pourra suivre en même temps.

220 Peut-être avant que Carl commence à faire son intervention!

Juste à propos du courriel, pour pas qu'il y ait de méprise puis de malentendu, moi, j'ai repris le courriel duquel j'avais un des envois où vous nous avez convoqués, puis on avait les adresses de tout le monde, puis j'ai envoyé les plans à même ce courriel-là.

225 **PAR M. RICHARD DUBÉ:**

Moi, je les ai reçus.

230 **PAR Mme MICHELLE DESBIENS:**

Mais moi, peut-être que je l'ai reçu, j'arrive juste ce matin.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

235 Mais moi, ça fait longtemps, c'est la semaine passée.

PAR Mme MICHELLE DESBIENS:

J'ai été partie quinze (15) jours. J'ai pas ouvert mes courriels.

240

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

OK.

245

PAR M. CARL DE CHAMPLAIN:

C'est suite aux dernières discussions qu'on avait eues, à notre rencontre, pas la semaine passée, l'autre avant! Il y avait au niveau de l'accessibilité par rapport à la possibilité justement, si jamais cette zone-là est dézonée comme commerciale, agricole plutôt et elle devient commerciale, c'est au niveau de l'accessibilité. Les enjeux, les discussions qu'il y avait par rapport justement à l'aménagement proposé.

250

Suite à ça, il y avait deux (2) propositions qui vous ont été soumises la semaine passée. Pour la plupart d'entre vous, vous les avez reçues.

255

L'idée, c'est qu'il y avait deux (2) alternatives qui étaient: soit ajouter une nouvelle branche dans le giratoire. Donc un giratoire standard a quatre (4) branches, ajouter une cinquième branche justement qui permettrait l'accessibilité aux commerces.

260

Dans l'autre alternative, c'était tout simplement d'avoir un accès sur la route 172, éventuellement un accès aussi pour la route 169, une ouverture donnant l'accès.

265

Ça fait que si on regarde la première alternative qui est un carrefour giratoire à cinq (5) branches! C'est sûr que la configuration qu'on retrouve ici est quand même de façon préliminaire, c'est pas elle qui va être définitive, mais ça peut donner un bon aperçu de ce à quoi la configuration pourrait ressembler.

270

Ce qui a été ajouté ici, c'est la modélisation, du moins le dessin qui avait été réalisé par le monsieur des Communications justement pour mettre l'aménagement au bon endroit en X-Y-Z, au niveau de l'emplacement.

275

Et on peut voir, par rapport à la configuration, les changements qui ont été apportés. C'est un ajout d'une branche justement par rapport au futur aménagement, et il y a un décalage de la route 172, la route justement...

PAR Mme MICHELLE DESBIENS:

Je m'excuse, la bâtisse qu'il y a là, la première, ça, c'est quelle bâtisse? Le terrain, la zone grise...

280

PAR M. CARL DE CHAMPLAIN:

Ici, là? La rouge, ça, c'est éventuellement des choses envisagées.

285

PAR M. RICHARD DUBÉ:

C'est rien pour l'instant, c'est juste un dessin.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

290

C'est pas l'existant.

PAR M. CARL DE CHAMPLAIN:

295

C'est pas l'existant. C'est sûr que si on se réfère par rapport à la carte, pour ceux qui viennent de s'ajouter, pour bien se situer, bien se localiser, ça, c'est la route 172, ça, c'est le dépanneur. Et ça s'en va vers Saint-Nazaire, dans cette direction-là, c'est vers l'est du plan.

Vers le haut, on s'en va vers Saint-Coeur-de-Marie.

300

Et vers le bas, on s'en va vers le pont J.-F.-Grenon, vers Alma.

Alors que la route existante vient passer ici. Robert BBQ, le restaurant, c'est dans ce secteur-là. Metro Dubé est par ici.

305

Ça fait que ça, c'est la route existante et nous, on vient tout simplement, à l'est de cette route-là, dans un nouveau corridor, pour la voie de contournement.

PAR Mme MICHELLE DESBIENS:

310

Donc le carré qu'il y a là, pour l'instant il y a rien?

PAR M. CARL DE CHAMPLAIN:

315

C'est ça, il y a rien. C'est sûr que c'est zoné agricole aussi dans ce secteur-là.

PAR LE MÉDIATEUR:

C'est une hypothèse de développement de parc commercial futur, éventuel.

320 **PAR M. RICHARD DUBÉ:**

En fait, c'est un secteur fictif.

325 **PAR M. DONALD MARTEL:**

En fait, tout ce qui est en gris, c'est un projet de développement qui a été présenté, puis qu'on a reporté sur le plan tout simplement.

330 **PAR M. MICHEL TOUPIN:**

C'est nous autres qui l'a fait faire, puis on leur a donné.

PAR LE MÉDIATEUR:

335 Puis le rouge, ce serait les bâtisses, s'il y en avait bien sûr.

PAR M. MICHEL TOUPIN:

340 C'est ça.

PAR M. CARL DE CHAMPLAIN:

345 Ça fait que c'est pour ça, c'est de regarder, voir en prenant cet aménagement-là, pour voir comment il s'intègre dans notre projet, dans le projet du ministère des Transports.

À partir de ces aménagements-là, les enjeux, c'était au niveau de l'accessibilité, advenant le cas que c'est dézonné et qu'effectivement, c'est une zone qui peut devenir commerciale, bien, c'est un peu ça qui a été regardé au niveau de l'accessibilité à ce terrain-là.

350 Puis à partir de l'accessibilité à ce terrain-là, bien, il y avait différentes configurations, deux (2) alternatives, dont une qui était aménager une branche additionnelle dans le carrefour giratoire pour donner accès à ce terrain-là, il y avait éventuellement aussi un décalage de la route 172 d'une dizaine de mètres pour permettre de configurer tout ça.

355 **PAR M. RICHARD DUBÉ:**

Quand on a parlé à la dernière réunion, oui, il y avait la possibilité, selon ma mémoire en tout cas, Michel, tu me le diras, d'ajouter une branche au carrefour giratoire, mais à ce moment-là, on voyait pas la perte de l'entrée par l'arrière, là.

360 **PAR M. MICHEL TOUPIN:**

On va revenir tantôt! On va le laisser présenter ses deux (2) pour être sur le même, pour bien comprendre c'est quoi.

365 **PAR M. CARL DE CHAMPLAIN:**

C'est ça, puis par la discussion, de toute façon, on va avoir tout le détail.

370 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Continuez à expliquer!

375 **PAR M. CARL DE CHAMPLAIN:**

Ça fait que dans la première option: ajout d'une branche, on décale la route existante, pour permettre cet aménagement-là. Cet aménagement-là demeure toujours quand même préliminaire, il n'est pas définitif.

380 L'autre alternative, c'est tout simplement d'aménager, pour donner accès à ce terrain-là, des voies de virage à gauche qui coïncident à peu près vis-à-vis l'accès à BMR présentement à partir de la route 172.

385 Ça fait que c'est de donner – ça pourrait être de donner la possibilité d'avoir un accès de l'autre côté avec voies de virage à gauche si jamais le développement se réalise, ainsi de suite.

En plus de ça, il y aurait possibilité, comme on dit, peut-être d'ouvrir le non-accès au niveau de la route 169, question d'accessibilité par rapport à ce terrain-là.

390 Ça fait que c'est un peu les deux (2) alternatives qui avaient été travaillées par rapport aux discussions.

395 Puis là, il s'agira de voir avec vos commentaires, votre interprétation, c'est sûr que c'est
fonction de discussions qu'on avait eues, puis c'est comme on l'avait compris, il s'agira de voir si
vous avez des questionnements par rapport à tout ça.

PAR LE MÉDIATEUR:

400 Au niveau de la route 169, la 169 actuelle ou la nouvelle?

PAR M. CARL DE CHAMPLAIN:

Bien, la 169 projetée. L'accès avec la 169 projetée, effectivement.

405 On peut voir l'aménagement, le futur accès ici et une bretelle d'accès justement à cette
route-là, la route 169.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

410 Bien sûr, nous, on a considéré l'aménagement, on n'a pas modifié l'aménagement des
bâtiments puis du stationnement, mais c'est sûr que si vous faites ça, vous allez peut-être avoir
intérêt à pas nécessairement mettre vos bâtiments de cette façon-là.

415 Mais là, on n'a pas commencé à faire vos plans d'aménagement, c'est pas notre job.

Parce qu'on voit très bien qu'arriver tout de suite à côté des bâtiments, c'est peut-être pas
l'idéal, il faut avoir des stationnements entre les deux (2). Bon bien, vous décalez vos bâtiments,
puis vous avez du stationnement tout le tour. Mais ça, ce sera votre choix.

420 **PAR M. CARL DE CHAMPLAIN:**

425 C'est sûr que tout entourant ces alternatives-là, on a identifié aussi un peu les non-accès où
ce que nous autres, par rapport à l'ouverture des terre-pleins, au niveau volet sécurité, des fois, ça
prend des distances pour éviter d'ouvrir ce terre-plein-là puis d'engendrer des fois une
problématique de fluidité au niveau de l'aménagement du giratoire.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

430 Il faudrait peut-être expliquer les lignes rouges.

PAR Mme MICHELLE DESBIENS:

Est-ce que je peux ouvrir une parenthèse?

435 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Oui.

PAR Mme MICHELLE DESBIENS:

440

Je sais que j'étais pas là dans les deux (2) dernières semaines, mais j'étais quand même présente depuis le début du dossier, puis sincèrement, là, je suis en train de me demander qu'est-ce que je fais ici!

445

Parce que depuis le début, on parle d'une voie, bon, d'une autoroute à quatre (4) voies divisées, OK. Nous, on a demandé au ministère des Transports si c'était possible d'avoir, en face de chez nous, en face du restaurant, la route 169, d'en avoir une divisée. Ils nous ont dit non. Si on peut en avoir une qui était un quatre (4) voies, ils nous ont dit non. On leur a demandé si on pouvait approcher de l'autoroute, ils nous ont dit non.

450

Je me ramasse ici, puis dans le fond, on discute pas de la voie, on discute d'un projet qui nous regarde pas.

PAR LE MÉDIATEUR:

455

Attendez voir – je prends note de ce que vous avez dit – attendez de voir pour voir si effectivement, ce qui est mis sur la table sera aidant ou trop nuisible ou pas trop nuisible pour vous. Je vous suggère ça pour le moment.

460 **PAR Mme MICHELLE DESBIENS:**

OK.

PAR LE MÉDIATEUR:

465

Je comprends, puis vous dites, voilà, nous autres on avait d'autre chose.

PAR Mme MICHELLE DESBIENS:

470

OK, c'est beau.

PAR LE MÉDIATEUR:

Ça va?

475 **PAR Mme MICHELLE DESBIENS:**

Oui.

PAR M. CARL DE CHAMPLAIN:

480

Ça fait que c'est sûr que nous autres, dans le projet comme tel, ce qu'on a ajouté aussi, c'est au niveau des servitudes de non-accès. Souvent dans la voie de contournement, l'enjeu de ça, d'aménager une voie de contournement, c'est d'éviter d'avoir des accès le long de cette route-là, pour éviter qu'il risque d'y avoir – plus il y a des accès, plus il y a des accidents, puis la sécurité est problématique, puis ainsi de suite.

485

PAR LE MÉDIATEUR:

Vous faites ça parce qu'actuellement, la route 169 est entrecoupée de plusieurs rues, il faut pas faire la même chose sur la nouvelle!

490

PAR M. CARL DE CHAMPLAIN:

Exactement. C'est une voie de contournement, c'est d'enlever la circulation de transit, c'est les camions lourds, ainsi de suite, enlever la vibration, le bruit que ça occasionne au niveau de la route actuelle. Ça fait que c'est tout ça l'enjeu.

495

Ça fait qu'on veut éviter de répéter un peu les mêmes choses qui ont été faites sur la route actuelle.

500

Par rapport à ça, on a identifié sur les plans les endroits où ce que nous, on envisage de mettre une servitude de non-accès. Ça, c'est ce qu'on dit, regarde, à cet endroit-là, on veut éviter d'avoir des accès directement à la route.

505

Puis ça, par rapport à un carrefour giratoire versus par rapport à la route 169. A priori, c'est sûr que la route 169 projetée, la nouvelle route, on envisage des non-accès tout le long de cette route-là, à part aux endroits où ce qu'on se raccorde et aux endroits où ce qu'il y a le carrefour giratoire.

510 Là, il y avait peut-être une exception près dans ce que je viens de discuter par rapport à une
bretelle d'accès, là, mais à toutes fins pratiques, sur la 169, c'est à peu près ça, non-accès à la
grandeur de cette route-là.

 Au niveau de la route 172...

515

PAR LE MÉDIATEUR:

 Je m'excuse! Votre accès en bas, c'est dans les deux (2) sens ou dans un (1) seul sens?

520

PAR M. CARL DE CHAMPLAIN:

 Juste à sens unique.

PAR LE MÉDIATEUR:

525

 Juste entrée.

PAR M. CARL DE CHAMPLAIN:

530

 C'est une sortie.

PAR LE MÉDIATEUR:

 Une sortie du terrain.

535

PAR M. CARL DE CHAMPLAIN:

 Exactement, juste une sortie. Alors que celle qui était ici était une entrée et sortie.

540

 Pour la route 172, au niveau de la servitude de non-accès, on parle d'approximativement
quatre-vingts-quatre-vingt-dix mètres (80 m-90 m) d'un côté, ça, c'est au niveau de
l'aménagement d'un terre-plein de béton du côté ouest giratoire, et du côté est, c'est sûr qu'à
cause de la configuration, puis des fois le fait d'essayer de ralentir les gens, il y a une espèce
d'îlot, on appelle ça une bedaine des fois pour dévier la circulation, puis cet îlot-là avec sa
545 longueur, bien, on peut voir un petit peu l'impact par rapport au non-accès.

 C'est sûr que ça vient quand même à la limite de l'îlot de béton. C'est toujours un petit peu
ce qu'on vise à avoir, mettre un non-accès vis-à-vis la limite de béton, pour pas ouvrir ce terre-
plein-là.

550 C'est sûr que quand tu arrives pour un accès agricole, tu sais des fois, à un moment donné, l'îlot de béton est fermé, mais il y a moyen des fois d'être capable d'avoir un accès au niveau agricole. Mais grosso modo, on peut voir les lignes rouges pleines qui figurent des non-accès.

PAR M. DONALD MARTEL:

555 Juste en passant, c'était une autre question de la dernière rencontre, à savoir du côté de Saint-Nazaire où est-ce qu'on pourrait avoir une ouverture. Ça fait que c'est à la limite de ces lignes rouges là. C'est pourquoi c'est plus long du côté de Saint-Nazaire, c'est parce qu'on est sur une route qui roule à quatre-vingt-dix kilomètres-heure (90 km/h), puis on a besoin de plus long pour le ralentissement des véhicules dans l'anneau.

PAR M. MICHEL TOUPIN:

565 Tu l'as pas baissée à soixante-dix (70 km/h)?

PAR M. DONALD MARTEL:

Mais c'est quand même déjà plus que cinquante kilomètres (50 km/h) à côté.

PAR LE MÉDIATEUR:

570 C'est compréhensible? Je vous demande pas d'être d'accord.

PAR M. MICHEL TOUPIN:

575 Si je comprends bien, tout ce qu'il y a de lignes rouges avec les mesures que vous avez mises, il y a aucun accès à ces zones-là?

PAR M. DONALD MARTEL:

580 Oui.

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

585 Mais on peut intervenir plus tard dans ce que là vous êtes en train d'expliquer?

PAR LE MÉDIATEUR:

590 Oui, oui, il explique tout simplement. Il s'agit que vous compreniez, comme je vous dis, vous êtes pas obligés d'être d'accord avec ce qu'il dit, que vous compreniez ce qu'il dit.

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

595 C'est beau.

PAR LE MÉDIATEUR:

Avez-vous d'autre chose à dire pour votre défense, monsieur?

600 **PAR M. CARL DE CHAMPLAIN:**

Bien, c'est sûr qu'à l'étape où ce qu'on est rendu, quand je dis préliminaire, souvent ces études-là, des fois on fait quand même un travail assez rapide, même avec nos mandataires qui travaillent dans le dossier, il a quand même réalisé puis même travaillé la fin de semaine là-dedans aussi pour apporter ça, c'est toutes les questions, parce que ça, c'est fait, les emprises, en fonction d'une appréciation d'une profondeur de fossés, de pentes de talus, ainsi de suite.

605 On n'a pas encore les conditions de sol en dessous de la chaussée, ça fait que peut-être que dans certains cas, ce qu'on a mis là est quand même sécuritaire, normalement, on pense qu'avec ça, au niveau du drainage, on est correct. Ça devrait jouer autour de ces valeurs-là.

610 Il pourrait arriver que ça en prenne un petit peu moins; un peu plus, ça pourrait être surprenant, mais je pense que c'est mis plus du côté sécuritaire, mais probablement qu'à deux mètres (2 m) près, je pense que ça donne quand même une bonne idée, là.

615 Au même titre que la configuration, les bretelles puis toutes ces choses-là, on est dans un stade préliminaire, il y a encore d'autres étapes à franchir, mais je pense qu'avec ça, ça donne une bonne appréciation de l'impact de l'aménagement.

620 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Ça va?

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

625 On l'a bien compris.

PAR LE MÉDIATEUR:

630 Maintenant, on peut lui poser des questions pour une meilleure compréhension ou dire que ça, ça a du bon sens, ça en a pas. Je vous laisse aller.

Est-ce que ça peut répondre à vos interrogations ou problématiques que vous aviez?

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

635 J'aimerais exposer quelque chose, moi, avec ces tableaux-là, si c'est mon tour?

PAR LE MÉDIATEUR:

640 Je vous le donne, monsieur, vous l'avez demandé!

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

645 C'est parce que lorsqu'on arrive ici, ici c'est sûr que je trouvais que c'était merveilleux ce que vous aviez fait, c'est pas vraiment pour moi, puis ici, c'est sûr que tout à l'heure, monsieur Dubé a posé la question pourquoi qu'il y en a pas ici, pourquoi qu'on l'a là!

650 Parce qu'ici, vous mettez un commerce dehors pour faire de la place à d'autres. Parce que si la sortie se fait là, vous éliminez Grani Meubles, vous prenez tout le terrain presque à Grani Meubles, il reste plus rien pour faire la sortie.

655 Puis Guy et les autres, d'ailleurs, je parle pour moi, ce qui arrive avec ça, eux autres, ce qu'ils voulaient, ce qui était demandé, je crois, c'est que la route devienne au même endroit qu'anciennement, puis qu'ils remettent une lumière là plutôt que de faire un rond comme exposé voilà quinze (15) jours. Il y avait ici, il avait fait un terre-plein, il y avait un terre-plein avec du gazon, mais Guy veut rien savoir de ça, en tout cas les commerces du coin.

660 Retourner la route au même endroit qu'elle était, puis au moins que le commerce qu'il y a là, de le laisser là. Pas faire de la place à quelqu'un pour en mettre un autre, tu sais! Enlever quelqu'un de sur la "map" pour dire, nous autres, ôte-toi que je me mette!

Ça fait que ça, c'est une chose qu'ils acceptent pas, eux autres là, du tout du tout.

665 Ça, ce plan-là, il est plus corrigé, tandis qu'ici, vous éliminez complètement un commerce.

PAR M. RICHARD DUBÉ:

670 J'ai pas de parti pris, mais juste un commentaire! Si vous aviez pensé, le fait que l'entrée soit comme en bas, les gens tournent l'accès, ça fait comme les amener au secteur des commerces.

Si on garde l'accès au coin, bien, ils rentrent dans le carrefour giratoire, puis ils rentrent dans le secteur du...

675 **PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:**

Les gens veulent rien savoir, Richard.

PAR M. RICHARD DUBÉ:

680 Moi, ce que je veux dire...

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

685 Oui, je comprends ce qu'il dit.

PAR M. RICHARD DUBÉ:

690 ... au niveau du trafic général. Si l'entrée est là, ceux qui viennent de là ou de là, ils s'en vont dans le secteur des commerces, parce que l'entrée est là. Ils sont comme entrés dans ce secteur-là.

Si on garde la voie comme ça, bien, ils font juste tourner dans le giratoire puis rentrer dans la projection des commerces qu'il y a là.

695 Ça fait que je me dis, je suis pas sûr que c'est à votre avantage de garder cette façon-là.

Mais moi, j'aimerais avoir ça puis ça, parce qu'on a une problématique de la réception des marchandises.

700 **PAR Mme MICHELLE DESBIENS:**

Bien, vous avez une problématique de commerces qui existent pas pour l'instant.

705 Moi, je pense que c'est ça le problème. On est en train de discuter, puis je sais que vous allez nous traiter comme la dernière fois de manquer d'ouverture d'esprit, mais pour l'instant, moi, sur mes plans, c'est encore écrit zone agricole, on est tu d'accord?

PAR M. RICHARD DUBÉ:

710 Mais c'est parce qu'on essaie de s'entendre dans l'éventualité où ça fonctionne.

PAR M. MICHEL TOUPIN:

715 Michelle, la question était, il faut que le ministère des Transports donne accès au terrain.

PAR Mme MICHELLE DESBIENS:

720 Oui, ça, je suis d'accord avec ça.

PAR M. MICHEL TOUPIN:

725 On a dit, la question qu'on leur a posée au ministère des Transports à la dernière rencontre que tu étais pas là, on a dit, comment tu fais pour nous donner accès à notre terrain...

PAR Mme MICHELLE DESBIENS:

730 Oui, ils peuvent pas vous enclaver, ça, c'est sûr.

PAR M. MICHEL TOUPIN:

735 C'est ça. Ça fait qu'il a dit, je peux faire ça, je peux faire ça, je peux faire différentes affaires.

740 On a dit OK, donne-nous les mesures, parce que ça, c'est pas eux autres qui l'ont fait, c'est nous autres. On a dit regarde, nous autres, ce serait quelque chose qui ressemble à ça, les magasins peuvent être là, en tout cas c'est pas important.

745 On a fait des projections, puis on a dit, comment tu fais pour nous donner accès à ça, puis on leur a expliqué nos difficultés, les camions qui faudrait qui rentrent là-dedans, les véhicules, la sécurité, comment tu fais pour nous donner accès!

PAR Mme MICHELLE DESBIENS:

745 C'est ça que je vous dis, monsieur Toupin, c'est zoné agricole.

PAR M. MICHEL TOUPIN:

750 Ça n'a pas d'importance, il faut qu'ils nous donnent accès pareil. Peu importe que ce soit agricole ou pas, tout se change dans la vie, peu importe que ce soit agricole ou pas, il faut qu'ils nous donnent un accès.

PAR Mme MICHELLE DESBIENS:

755 Avez-vous une autre place d'accès que là ou c'est le seul accès qu'il peut y avoir?

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

760 J'ai un bémol, il faut faire attention. Si on fait ça demain matin, la route, puis que c'est zoné agricole, nous, notre obligation, c'est de donner un accès à la personne qui cultive cette terre-là.

Et donner un accès au niveau agricole, on vous le dit, on vous créerait un petit accès tout simple comme vous voyez des entrées de terrain agricole un peu partout du long de la route, parce que l'individu va là une fois par mois, puis des fois même pas.

765 C'est pas le même type d'aménagement que l'on ferait si quelqu'un s'en vient nous demander l'autorisation de faire le développement qui est là avec, à un moment donné, il va sortir cent (100) véhicules dans la même heure. Ça prend quelque chose de différent. Là, on peut pas mettre l'accès au même endroit par rapport au giratoire, il faut mettre l'accès plus loin comme on a fait là.

770 Et c'est dans cette optique-là qu'on a été interpellé. Vous nous avez posé la question qu'est-ce qui pourrait être fait si ce type d'aménagement là de terrain de développement commercial se fait. Bon, c'est ça la réponse.

775 On peut pas, à ce moment-là, compte tenu du volume de trafic qui circulerait à cet endroit-là faire comme un accès à une terre à bois ou un champ cultivé.

PAR M. DONALD MARTEL:

780 Je pense que, monsieur Toupin, vous avez accès ici aussi, là?

PAR M. RICHARD DUBÉ:

785 Oui, mais on a accès, je sais pas, là, ça, c'est pas réglé. Il faudrait le faire, puis ça crée un moyen problème éventuel.

Il y avait deux (2) problèmes qu'on disait par rapport à ça.

790 **PAR M. MICHEL TOUPIN:**

Tu veux dire accès par la rue?

PAR M. DONALD MARTEL:

795

Accès pour accès, là, à l'heure actuelle, c'est à vous ça ici, là?

PAR M. MICHEL TOUPIN:

800

Non. Juste à la limite, oui.

PAR M. DONALD MARTEL:

805

Mais votre seul accès, si c'est pas le long de la 172 ici, ici il y en a pas d'accès?

PAR M. MICHEL TOUPIN:

Non.

810

PAR M. RICHARD DUBÉ:

Mais je peux pas envoyer du transport lourd dans le quartier, là.

PAR M. DONALD MARTEL:

815

Non, mais on parle, mettons, il y a pas de projet là. Comme Réjean vient de dire, nous, si on construit demain matin, c'est une terre agricole, on donne un accès agricole.

PAR M. MICHEL TOUPIN:

820

Non, il y a pas d'accès. Ça, je sais pas c'est à qui. C'est pas à nous autres.

PAR M. DONALD MARTEL:

825 Puis au coin de la rue aussi, c'est des terrains, j'imagine que c'est morcelé, puis c'est pas à vous, ça?

PAR M. MICHEL TOUPIN:

830 Ça ici? Non, c'est pas à nous autres, ça.

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

835 Ça appartient au ministère de Transport d'énergie, je crois.

PAR M. DONALD MARTEL:

840 En tout cas, nous autres, d'une manière ou d'une autre, s'il y a rien ici, comme Réjean a dit, on donne un accès à côté, du côté de Sylvain Tremblay ici, mais accès agricole, sans ouverture dans le terre-plein. Ça, c'est notre obligation.

PAR LE MÉDIATEUR:

845 Donc si on comprend bien, la journée où vous allez faire la route, elle va se faire, elle se construit, là, si c'est encore zoné agricole, vous donnez un accès agricole, ça va? C'est de même que ça se passe.

850 Puis deux (2) ans, trois (3) ans, quatre (4) ans, cinq (5) ans, dix (10) ans après, c'est dézonné agricole pour en faire un parc commercial ou n'importe quoi, allez-vous pouvoir donner un accès autre chose qu'agricole?

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

855 Bien, c'est pour ça qu'on a travaillé, pour être capable de répondre à la question.

On veut pas faire semblant de ne pas savoir qu'il se passera pas quelque chose.

860 Vous nous dites que vous êtes intéressés à ce qui se passe quelque chose, bien, avec un minimum de planification, on se doit de tenir ça en compte.

PAR LE MÉDIATEUR:

Dans dix (10) ans, vous allez pouvoir tenir compte de ça puis réaménager en conséquence, c'est ça que vous nous dites?

865

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

Oui, parce qu'à ce moment-là, quand vous nous avez demandé la permission, que vous allez avoir dézonné, tout ça, vous allez avoir fait les démarches, bien, on n'est plus dans la même situation, là, il faut qu'il se passe quelque chose.

870

PAR Mme MICHELLE DESBIENS:

Mais c'est de la spéculation.

875

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

Oui, oui, c'est sûr que c'est une projection à long terme, sauf que nous, on n'a pas intérêt à ne pas savoir ça, au contraire. Ça s'appelle le moindrement planifier notre affaire.

880

Si on était capable de faire ça partout le long du réseau, on partirait gagnant, parce que justement, souventefois, on nous arrive, puis on nous dit, bien, on l'avait pas planifié là, mais là, on veut une sortie là!

885

Puis là on vous le dit d'avance que si on a une sortie à faire là, ça pourrait être fait de cette façon-là.

Écoutez, là, là je vais aller loin, si jamais pour une raison ou pour une autre, on fait la route, puis que c'est encore agricole, puis que ça prend cinq (5) autres années avant que ça devienne comme c'est là, bien, c'est sûr que s'il y a quelqu'un sur l'endroit où il y a un chemin de planifié, puis c'est pas à nous, ce terrain-là, puis on n'a pas d'obligation, puis on n'a pas de devoir de faire quelque chose par rapport à ça, si le monsieur a développé ça pour une raison ou pour une autre, bien là, on n'a pas le même problème.

890

On dit, on veut une entrée là, mais, je sais pas, prenons l'exemple farfelu qu'il y aurait un bloc de douze (12) étages avec deux cents (200) logements, bien, peut-être qu'on pourra pas faire l'entrée à la même place, parce que là, on va être obligé de payer le bloc au complet.

895

Vous voyez, on n'est pas obligé d'exproprier pour quelque chose qui va se faire dans dix (10) ans. L'obligation du ministère, c'est de donner accès et de ne pas enclaver un propriétaire quand

900

on construit. Et c'est pour ça qu'on vous dit, il y aurait un accès pour l'agriculture, puis après, bien, on verra.

905 Mais tenant compte de ce que vous dites, bien, on dit, ça pourrait être ça.

Puis là, bien, les promoteurs auront intérêt à agir en conséquence aussi. Ça marche autant pour vous comme pour nous, ça, le futur, là.

910 **PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:**

Ça fait que ça veut dire, ce que tu viens de dire là, la sortie au bout où ce que disons le terrain à Michel, oui, justement là, ça fait que là, mettons, on parle de dix (10) ans, je trouve que c'est loin, mais mettons dans un temps donné, peu importe le temps donné, puis là, ils font rien qu'un petit chemin pour l'accès à la terre à Michel, bien là, dans quelques années, vous décidez que l'entrée de tout le terrain se fait là, bien là, vous allez exproprier le gars qui est là, le commerce qui est là?

915 **PAR M. RÉJEAN DUMAIS:**

920 Non, j'ai pas dit ça, au contraire.

Nous, pour faire ce qu'on veut faire, on n'a pas besoin d'exproprier. Mais si un promoteur veut faire un développement comme ça, bien là, il a peut-être intérêt à s'organiser pour être propriétaire de ça s'il veut que ça se fasse facilement après.

925 Mais nous, on n'a pas d'obligation pour le moment par rapport à ça.

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

930 Pour le moment, c'est bien sûr, ça peut être proche quand même.

PAR M. RICHARD DUBÉ:

935 Mais dans l'éventualité de la deuxième présentation, du bas, il y a expropriation, de ce que monsieur Tremblay a montré, non?

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

940 Non, mais ça prend le terrain, par exemple. Il reste quasiment plus de terrain si ça se fait. Il y a plus de quoi à avoir un commerce là.

PAR M. LOUIS DUBÉ:

Ça fait que si j'ai bien compris, vous, si vous aviez à choisir demain matin, monsieur Tremblay, ce serait la partie d'en haut qui serait plus intéressante justement...

945

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

Bien, je pense.

950

PAR M. LOUIS DUBÉ:

... pour pas briser le commerce de Grani Meubles?

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

955

C'est ça.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

960

Mais moi, j'aimerais comprendre, vous m'avez rappelé la question que j'avais tantôt, monsieur Tremblay, quand vous avez parlé tantôt, vous avez parlé de décaler ça ici?

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

965

Oui, la remettre où qu'elle est existante.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

970

Que la route soit là, puis que ça, ça reste là. Mais ça veut dire que l'autre bord...

PAR M. DONALD MARTEL:

975

Non attention, le décalage qu'il parle, c'est la proposition qu'on avait faite ici, là. Ce qu'ils veulent pas avoir, eux, c'est ça.

Ça fait que quand vous dites de décaler, c'est simplement de pas faire ça, de laisser la route comme elle est sur le plan.

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

980

C'est ça.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

985

OK.

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

990

La route actuelle.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

995

OK, OK.

PAR M. DONALD MARTEL:

C'est pour ça que le décalage, c'est juste comme c'est sur le plan, c'est correct.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

1000

OK, c'est beau.

PAR M. MICHEL TOUPIN:

1005

Mais Michelle, pourquoi qu'on est rendu là, c'est parce que vous vous opposez à ce que la route tasse vers Saint-Nazaire. On dit OK, parfait, si tu veux pas que la route tasse vers Saint-Nazaire, quelles autres options le ministère des Transports va avoir quand on va lui demander quelque chose!

1010

Là, le ministère des Transports a trouvé des solutions pour nous accommoder.

1015

Mais la solution la plus simple, c'est pas ça, c'est de tasser la route. Mais vous voulez pas, on a dit OK parfait, trouve-nous une autre solution qui est acceptable au ministère des Transports, parce qu'on veut pas arriver, quand on va être rendu là, que le ministère des Transports nous dise non non non, on peut plus rien faire.

Ça fait que là, il a dit, j'ai des solutions pareil, si tu fais...

PAR Mme MICHELLE DESBIENS:

1020

C'est parce qu'ils trouvent des solutions à vos problèmes, c'est pas mes problèmes.

Moi, je vais vous dévoiler quelque chose aujourd'hui que personne savait. Moi, je veux construire, je veux agrandir le restaurant, je veux me faire un motel avec cinquante-deux (52) unités...

1025

PAR M. RICHARD DUBÉ:

Excuse Michelle. Tout ce que tu dis là, c'est public.

1030

PAR Mme MICHELLE DESBIENS:

Bien oui. Je suis pas gênée de ce que j'ai dit.

1035

PAR LE MÉDIATEUR:

C'est tout enregistré, ça va paraître. C'est une bonne remarque. Vous savez que ça peut être publié. Ça va être publié.

1040

PAR Mme MICHELLE DESBIENS:

Ce que je veux dire, c'est que n'importe qui demain matin peut, sur les commerçants qui sont là, dire, bon bien moi, je m'en vais dans telle direction. Dans cinq (5) ans, c'est ça qui est mon projet. Je veux agrandir mon stationnement.

1045

J'aimerais ça éventuellement peut-être m'installer une cabane à crème molle, bon OK, puis faire des choses.

C'est de la spéculation, êtes-vous d'accord avec moi?

1050

PAR LE MÉDIATEUR:

Oui, oui.

1055

PAR Mme MICHELLE DESBIENS:

Puis vous changerez pas la route pour ça, là.

1060 Parce que moi, je veux juste comprendre comment ça fonctionne, la machine! C'est pas des choses, sur de la spéculation, on va tasser pour faire profiter quelqu'un, on va tasser une si grosse machine.

1065 Quand on va à quelque part, je vais vous donner un autre exemple! J'ai passé hier à Stoneham, vous aussi vous avez passé en montant à Stoneham. Le poste d'essence, en sortant, qui fonctionne, écoutez, ça fait la queue leu leu, on est d'accord. Vous avez eu le problème, le ministère des Transports, on avait l'ancienne voie de Stoneham qui était là avant, maintenant il y a plus rien là. Ça s'est transféré là, puis vous avez donné des accès sur la voie. Bon là, vous vous êtes dit OK, c'est beau, on le fera plus. On est d'accord avec ça?

1070 Là, on va retasser encore la route là. Le monsieur du poste d'essence, il va tu vous voir pour vous dire, bien regarde, moi, je perds de l'argent, puis j'ai un futur, OK, tu me fais un accès, c'est un peu ça qui se passe aujourd'hui!

1075 Vous voulez passer une route à quelque part, on n'est pas contre, on est loin d'être contre, on est pour. Il y a des accidents qui se passent en avant de chez Dubé, c'est mes clients, c'est ses clients, c'est tout du monde qu'on connaît. J'ai resté neuf (9) ans sur la route exactement là à un kilomètre (1 km) de là, je sais c'est quoi le "shakage".

1080 La seule affaire qu'on vous demande, les commerçants, laissez la route comme vous nous l'avez présentée au début. On va faire notre affaire avec ça.

Nos citoyens vont être contents, les commerçants, peut-être un qui sera pas content, mais tout le monde va être content que la route reste comme vous nous l'avez présentée.

1085 Pourquoi est-ce qu'on passe encore, ça fait un an et demi (1 ½), puis je vous respecte, monsieur Toupin, puis je vous respecte, c'est pas une question de non-respect, c'est pas ça. Puis je sais que je ferai pas nécessairement, ce que je dis là, le progrès va s'avancer, mais le progrès de mes yeux et le progrès de vos yeux, je pense qu'on a de la misère à s'entendre!

1090 Le progrès de vos yeux, c'est vous, de vous relocaliser avec un beau supermarché, puis de faire quelque chose de bien, de quelque chose de plus gros. Je vous comprends, c'est votre projet. Mais c'est à vous, je pense, à travailler, quand la route sera là, à travailler avec les infrastructures que le ministère des Transports va faire et non le contraire.

1095 Là, c'est le contraire qui se passe. Metro s'en va là, la route, il faut qu'elle vienne se jouer, je comprends pas.

PAR M. RICHARD DUBÉ:

1100 La route a pas changé.

PAR M. MICHEL TOUPIN:

1105 La route a pas changé de place. Elle est pareille comme le projet qu'ils ont présenté.

PAR Mme MICHELLE DESBIENS:

Vous demandez des sorties, vous demandez de la tasser encore!

1110 Nous, ce qu'on vous dit, regarde, on est à l'aise avec ça, laissez-la où elle passe là.

Si vous disiez à un moment donné depuis le début, vous avez beaucoup d'employés, j'en ai peut-être moins, mais je fais vivre des familles moi aussi. On est tous pareils, monsieur Dubé...

1115 **PAR M. RICHARD DUBÉ:**

Le débat est pas là, Michelle. Nous autres, on aimerait bien mieux rester où ce qu'on est. Mais à vingt (20 %) puis à trente pour cent (30 %) de chiffre d'affaires de moins, on l'a énormément expliqué tout ça.

1120 Mais le ministère la fait pareil, la route.

PAR Mme MICHELLE DESBIENS:

1125 Le ministère des Transports a sorti des chiffres comme de quoi c'est pas vingt (20 %) à trente pour cent (30 %), je sais pas où vous le prenez. Si vous prenez votre perte de l'année puis vous l'additionnez à ce que quand la route va se tasser, que là ça va faire un total de trente pour cent (30 %), ah là, c'est quoi les pourcentages, quand une voie de contournement passe à côté, de perte d'achalandage?

1130 **PAR M. RICHARD DUBÉ:**

Écoutez, chez Metro, il y a un département juste pour ça, la recherche commerciale, ils ont leurs expériences partout au Québec.

1135

PAR Mme MICHELLE DESBIENS:

Le ministère des Transports aussi en a de bonnes expériences là-dedans.

1140 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Ça, regardez, on pourrait discuter ça, il peut y avoir toutes sortes d'hypothèses. Puis là, regardez, comme vous nous disiez, moi, je suis pas le ministère des Transports...

1145 **PAR Mme MICHELLE DESBIENS:**

Non, je dis vous!

PAR LE MÉDIATEUR:

1150

Moi, je suis neutre là-dedans, puis c'est dans ce sens-là, OK.

Sauf que regardez, ça, je veux bien, on pourrait en discuter longtemps à savoir c'est quoi, ça va être quoi le pourcentage. Puis là, je vous donne juste un exemple.

1155

L'autoroute Dufferin à Québec a fait mourir le boulevard Sainte-Anne. C'est un exemple. Je dis pas que ça s'applique ici. Ça arrive des fois, OK, c'est tout. Je donne ça juste comme exemple pour dire, là, c'est un extrême, peut-être qu'ici, ça changera pas grand-chose, ça se peut.

1160 **PAR Mme MICHELLE DESBIENS:**

Stoneham est mort. Tu sais, la petite route à Stoneham...

PAR M. LOUIS DUBÉ:

1165

Justement, mais pourquoi qu'il faut attendre d'être rendu là pour se préparer? Pourquoi qu'il faut attendre de mourir avant de bouger?

PAR LE MÉDIATEUR:

1170

Ce que j'ai compris dans leurs hypothèses et ce que le ministère des Transports a mis sur la table, ils ont pas dit demain matin, on donne des accès aux terres agricoles avec des entrées en asphalte.

1175 Demain matin, on va donner l'accès, si c'est une terre agricole, à une terre agricole. C'est ça qu'on leur avait demandé, puis moi, comme médiateur, ils voulaient avoir un éclairage, eux autres. Si jamais il y a un parc commercial, parce qu'on aura obtenu le dézonage agricole, puis qu'on fait un parc commercial, y a-t-il possibilité d'avoir des accès?

1180 Les gens du ministère des Transports disaient oui, mais là, ils ont dit plus que oui, dites-nous comment ce serait! On vous dit pas de le faire demain matin, mais dites-nous à quoi ça ressemblerait pour voir si ça a du bon sens ou pas pour nous autres. Le ministère des Transports est pas obligé de le faire.

1185 J'ai envie de prendre comme exemple votre cas que vous avez soulevé, votre motel puis tout ça. Si vous voulez installer ça à côté de votre restaurant, je sais pas de quoi vous êtes propriétaire, mais si jamais il s'en venait un projet dans le coin quelconque puis que vous aviez à l'esprit, aïe moi, je veux développer, je serais peut-être mieux d'aller acheter le terrain tout de suite, parce que là, il y a un gars qui s'en vient, il va acheter le terrain, puis il va faire n'importe quoi. C'est rien que ça.

1190

PAR Mme MICHELLE DESBIENS:

C'est vrai.

1195

PAR LE MÉDIATEUR:

1200 C'est de même. Puis moi, ce que j'ai aimé entendre de tantôt, que le ministère, on les critique, le gouvernement puis les ministères, aïe, ils voient dix (10) ans puis quinze (15) ans d'avance, puis ils disent, si ça arrive, on aura une solution. C'est rien que ça.

1205 Puis là, je les défends pas, puis je défends pas personne, puis j'ai envie de dire, ce qu'on est tenté de rechercher, chacun a mis sa problématique, et vous avez mis les vôtres, puis on les prend en compte aussi beaucoup, là, OK, la même chose, comment on peut arriver dans tout ça à faire en sorte que l'ensemble en tire plus gagnant-gagnant tout le monde.

1210

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

Mais c'est des prévisions encore.

1210

PAR LE MÉDIATEUR:

Oui, c'est une prévision, ça se réalisera peut-être jamais, OK, le parc! S'il est pas dézonné, là, c'est correct, on le fait pas.

1215 Puis la route à quatre (4) voies, c'est dans deux (2) ans, trois (3) ans, quatre (4) ans, cinq (5) ans, six (6) ans qu'elle va être là.

PAR Mme MICHELLE DESBIENS:

1220 Mais monsieur Toupin, pour vous, le projet pour votre développement, c'est quoi? C'est tu d'avoir une cinquième bretelle ou d'avoir un accès complètement indépendant?

PAR M. MICHEL TOUPIN:

1225 Michelle, la "game" était, es-tu capable de nous donner un accès si on a un projet, parce que ta route est pas faite. Si ta route est pas faite, c'est tu possible de dire que s'il y a un projet, ça va être faisable ou tu es obligé de modifier ta route?

1230 Ils ont dit: on n'aura pas besoin de modifier la route, on pourrait te donner une (1) ou deux (2) options, puis ils en ont peut-être trois (3) puis quatre (4), parce que moi, j'en ai refait deux (2) autres en fin de semaine, des options, puis ça marcherait aussi, mais je connais pas leurs critères au ministère des Transports, je les ai pas envoyées puis je les ai pas présentées, mais j'ai dit, un bon matin quand on va être rendu là, je vais leur présenter, puis ils vont me dire si c'est possible ou pas.

1235 Mais en faisant ça, puis tout ce qu'ils viennent de nous dire, oui c'est possible. Bien moi, si c'est possible, c'est correct, c'est parfait. J'ai pas besoin de plus que ça, c'est possible.

1240 J'aimerais bien faire une combinaison des deux (2), mais je sais qu'il y a du travail à faire avec vous autres pour quelques années pour faire une combinaison des deux (2), mais c'est pas grave. Si c'est possible, donc OK parfait, le projet peut se faire.

Là, il nous reste du travail à faire, nous autres, avec tous les autres ministères puis tout ça.

1245 Mais si je peux régler ça avant qu'ils fassent la route, je pourrais leur faire sauver de l'argent pour dire, bien regarde, fais-nous-la donc tout de suite, prévois une troisième voie, parce que pour un accès à une terre agricole, on n'a pas besoin d'une troisième voie, mais pour accès à un commerce, ils vont faire une troisième voie.

1250 Si un bon matin il y a des commerces là puis on crée un danger parce qu'on n'a pas prévu une troisième voie, on va avoir encore des morts, on va avoir encore des blessés, on va avoir encore des accidents. Ça va nous donner quoi d'avoir fait une route de contournement puis d'avoir créé un danger exactement le danger qu'il y a chez vous puis chez eux quand on sort?

1255 Bon bien là, tu dis, on va essayer de prévoir, d'éliminer les dangers tout de suite. C'est juste ça qu'ils ont fait.

Ils favorisent pas notre projet, puis ils sont pas contre.

1260 **PAR Mme MICHELLE DESBIENS:**

Ils ont répondu.

PAR M. MICHEL TOUPIN:

1265

Ils ont répondu à une question qu'on avait, parce que nous autres, le projet, c'était pas ça. C'était: tasse la route, puis là, on va avoir de la place en masse! C'était juste ça.

Ça fait qu'ils travaillent pas pour nous autres, eux autres, là. Ils ont juste dit oui, répondu.

1270

PAR LE MÉDIATEUR:

À l'ensemble des citoyens, particulièrement le peuple, puis après ça, bien, les commerces autour. La sécurité, l'environnement, c'est ce que j'ai compris, là.

1275

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

C'est ça.

1280

PAR M. MICHEL TOUPIN:

Oublie pas, Michelle, qu'un bon matin, il va falloir qu'ils viennent s'asseoir avec nous autres pour négocier pour passer chez nous. Puis Donald nous a dit qu'à quatre-vingt-dix pour cent (90 %) du temps, il s'entend.

1285

PAR M. DONALD MARTEL:

Quatre-vingt-quinze (95 %)!

1290

PAR M. MICHEL TOUPIN:

Quatre-vingt-quinze (95 %). Ça fait que si tu t'entends à quatre-vingt-quinze (95 %), c'est parfait, on va déjà avoir la solution.

1295 **PAR M. RICHARD DUBÉ:**

Moi, je demeure encore avec ma question, indépendamment – c'est comme on dit, c'est des hypothèses.

1300 Personnellement, l'accès du bas, je trouve qu'il serait plus bénéfique pour le secteur, mais vous en jugerez, comme quand tu te rapproches du commerce à Guy, il y a plus de chance que j'aïlle me "tanker" là puis que je revienne sur le site après, mais j'aimerais juste savoir, pour l'instant, si on rajoute une partie au carrefour en haut, est-ce qu'on peut garder un accès, peut-être pas aussi gros, mais au moins un accès camions comme la partie du bas, là?

1305 Ou c'est par réglementation, c'est trop serré?

PAR M. MICHEL TOUPIN:

1310 Il faut que tu viennes t'asseoir avec lui, Richard.

PAR LE MÉDIATEUR:

1315 Est-ce que c'est possible?

PAR M. RICHARD DUBÉ:

Je veux juste savoir si c'est possible, je veux pas négocier.

1320 **PAR M. RÉJEAN DUMAIS:**

Bien, c'est sûr que si on a parlé de faire une cinquième branche, c'était pour s'éviter de faire d'autres affaires, c'est sûr.

1325 Mais en termes de circulation puis de sécurité, on peut vous le dire tout de suite, puis c'est pas une cachette, nous, on aurait une préférence pour la partie du bas.

1330 Parce que quand tu rentres dans l'anneau avec cinq (5) branches, il faut que tu fasses plus attention. Puis on a du trafic qui est éliminé de l'anneau en ayant la sortie en bas, parce qu'on n'a pas tout le monde qui revient passer dans l'anneau.

Parce qu'on s'entend, là, puis c'est pas tout le monde qui repasse par l'intersection en plus. Les gens qui vont aller sortir ici, bien, on les verra pas là, puis on les verra pas là.

1335 **PAR M. RICHARD DUBÉ:**

Ça veut dire que comme on l'a dit un petit peu tantôt, c'est sûr que si l'option du bas est retenue, la configuration du projet change complètement, ça, c'est sûr.

1340 **PAR M. RÉJEAN DUMAIS:**

Oui, parce qu'ici, on vous l'a dit, ça, ce serait peut-être pas fait comme ça.

1345 **PAR M. RICHARD DUBÉ:**

C'est sûr que non.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

1350 En tout cas, c'est pas moi qui est développeur.

PAR M. MICHEL TOUPIN:

1355 C'est pour ça qu'on l'a travaillé nous autres ici, on l'a refait en gardant la configuration du bas, puis en passant proche du rond-point mais pas dedans.

Mais au point de vue légal, je sais pas, là. Mais je te le montrerai, là.

Mais ce serait le meilleur d'après moi aussi.

1360 **PAR M. RÉJEAN DUMAIS:**

1365 On n'a pas la mainmise là-dessus, puis on n'est pas obligé d'exproprier ça en termes de projet parce que c'est zoné agricole, puis le seul accès qu'on serait tenu de fournir, de donner, ce serait ici.

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

1370 Si ce projet-là est accepté, les gens qui sont installés là, il faut bien qu'ils disent, s'il y a une demande, ça se réalise, puis ça se dézone, c'est là que ça va passer.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

Bien, c'est parce que la municipalité va avoir son mot à dire dans le projet.

1375 **PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:**

Ah mon Dieu! Ils jaseront pas pour nous autres, c'est pour les gens de Metro.

1380 **PAR M. RÉJEAN DUMAIS:**

Mais moi, j'ai pas à m'immiscer là-dedans comme ministère, sauf qu'ici, la municipalité, bon bien, c'est elle qui va être impliquée là-dedans aussi, là.

1385 **PAR M. MICHEL TOUPIN:**

C'est sûr que c'est deux (2) municipalités, il y a Saint-Nazaire...

1390 **PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:**

Bien là, j'ai parlé à Donald l'autre fois, il a pas dit rien de bon pour nous autres, Delisle, il parle rien que du côté des gens d'Alma, pour protéger Michel. Nous autres, on faisait pas partie de la gang. On n'est pas assez jeunes pour voter pour eux autres.

1395 **PAR M. RÉJEAN DUMAIS:**

Mais est-ce que ça répond à votre question?

1400 **PAR M. RICHARD DUBÉ:**

Oui.

PAR LE MÉDIATEUR:

1405 Si je comprends bien, vous avez des problèmes à ce qu'éventuellement, dans cinq (5) ans, six (6) ans, huit (8) ans, dix (10) ans, s'il s'installait un parc commercial, que ce soit la solution du bas?

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

1410 Tout est faisable.

PAR LE MÉDIATEUR:

Non, mais vous avez des problèmes avec ça?

1415 **PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:**

Un peu de problèmes à court terme, bien oui, c'est des problèmes.

1420 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Oui, mais à court terme, moi, regardez, ça dépend qu'est-ce que vous entendez par court terme! Mais court terme, il y en aura pas.

1425 D'abord, la route est pas faite, puis c'est pas dézoné, puis c'est pas prêt. Disons que peut-être que le plus vite ça pourrait aller, c'est peut-être cinq (5) ans, je le sais pas, je garroche ça de même, d'après ce que j'ai entendu. Peut-être que dans cinq (5) ans, ça pourrait peut-être être ça, je le sais pas, en tout cas.

1430 Puis vous autres, vous avez des problèmes avec ça?

1430 **PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:**

Mais la logique est bonne.

1435 **PAR LE MÉDIATEUR:**

La logique est bonne en bas...

1440 **PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:**

Je suis pas contre la logique pantoute, moi, c'est question d'enlever quelqu'un de là pour en mettre un autre. C'est tu ça qu'on travaille? Je le sais pas mais là, qu'est-ce qu'on travaille!

1445 **PAR M. RÉJEAN DUMAIS:**

Vous parlez d'enlever ça ici, là?

1450 **PAR Mme MICHELLE DESBIENS:**

Grani Meubles. Mais Grani Meubles, c'est pas le ministère, si j'ai bien compris, c'est pas le ministère des Transports qui l'enlève, ça va être les promoteurs.

C'est ça, monsieur Toupin? C'est les promoteurs qui vont, s'ils veulent avoir l'accès là, c'est eux autres qui vont être obligés d'aller voir le propriétaire du terrain pour dire, bon bien...

1455 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Grani Meubles, ça fait quoi dans la vie, ça?

1460 **PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:**

Ça fait des meubles, puis ça vend des remorques.

PAR Mme MICHELLE DESBIENS:

1465 Des meubles de granit.

PAR LE MÉDIATEUR:

1470 Est-ce que c'est pour eux – puis là, il s'agirait de voir, ça dépend qui exproprie, comment il exproprie, si c'est exproprié – est-ce que pour eux, un déplacement, ce serait dramatique pour eux?

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

1475 Tout est possible.

PAR LE MÉDIATEUR:

1480 Ce que je comprends très bien dans un cas de proximité de commerces, c'est une chose...

PAR M. MICHEL TOUPIN:

1485 En fait, il serait pas mal mieux placé qu'il l'est encore là présentement, parce que si la route est déplacée, puis il y a pas personne qui passe devant, il va avoir un avantage à ce qu'il y ait du monde qui passe devant pour les remorques.

Ça fait que si la route est déplacée, puis si elle est là, Aurélien, tu sauras me le dire, ça, c'est une hypothèse, tu aurais avantage à être ici en tabernouche, à être ici, ton garçon, qu'à se faire confiner puis il y a pas personne qui peut aller par là.

1490 Tu sais, là, il va être dans le spot, lui. Lui, il a avantage, puis lui a avantage aussi, il est dans le spot.

1495 Parce qu'oublie pas que les maisons, ça va être parti de là. La visibilité de ça, il va l'avoir directe.

PAR M. RICHARD DUBÉ:

1500 Écoute, c'est un principe de base.

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

Je vous dis que c'est réaliste, j'ai pensé à tout ça aussi.

1505 **PAR M. RICHARD DUBÉ:**

Pour Robert BBQ aussi, tant qu'à ça. C'est pas loin.

PAR Mme MICHELLE DESBIENS:

1510 Je dis pas que l'idée est mauvaise.

PAR M. RICHARD DUBÉ:

1515 C'est comme j'expliquais à Michelle tantôt, la voiture, quand elle est tournée puis elle est dans l'autre sens, elle a plus de chance d'aller dans les commerces là que si elle reste dans le carrefour.

PAR Mme MICHELLE DESBIENS:

1520 Puis vous, monsieur Toupin, vous nous disiez, on s'est parlé ce matin, vous nous disiez qu'on pourrait avoir un premier droit de regard, mettons – moi, je vais parler pour moi – pour un restaurant ou une chose comme ça?

1525 **PAR M. RICHARD DUBÉ:**

Bien écoutez, moi, je voudrais intervenir là-dessus, là, parce que je pense que sans être propriétaire du terrain, on a une bonne association avec Michel, on n'est pas propriétaire du tout!

1530 Mais en changeant les accès comme ça, il faut qu'on travaille notre plan. Il est pas sûr que – il faut vraiment qu'on travaille l'aménagement.

Je pense qu'on n'est pas en mesure présentement de montrer un plan, en tout cas peut-être qu'il y aura pas de place, tu sais, juste avec nous autres...

1535

PAR M. GUY TREMBLAY:

Tu veux tu dire qu'il y aura de la place rien que pour un commerce ou il va y avoir de la place pour plusieurs commerces?

1540

PAR M. RICHARD DUBÉ:

Je le sais pas. On n'a jamais travaillé sur les mesures exactes.

1545

PAR M. MICHEL TOUPIN:

Bien là, on les a pas pire, là, mais c'est sûr qu'on a besoin de travailler, là.

PAR Mme MICHELLE DESBIENS:

1550

Mais vous avez pas fait une annonce dans le journal d'un investissement éventuel?

PAR M. RICHARD DUBÉ:

1555

Nous autres, là, écoutez, ça, je vais l'expliquer. C'est pour ça que je t'ai dit tantôt, tout ce qui se dit ici est public. Nous autres, on avait à justifier qu'est-ce qui se passerait avec notre commerce quand la voie va se déplacer.

Nous autres, c'est une question de survie. Si advenant le cas que la route se faisait, c'est sûr qu'il faudrait absolument travailler, sans dire que c'est décidé, travailler à ce qu'un projet soit possible. C'est ça qu'on disait tantôt.

1560

PAR LE MÉDIATEUR:

Le journaliste est allé sur Internet et il a regardé ce qui avait été discuté ici. C'est écrit, madame transcrit ça. C'est là qu'il a fait son article.

1565

PAR M. RICHARD DUBÉ:

Et dans son article, il dit, regarde, les gens, premièrement, il y a à peu près juste le titre: Metro investirait sept (7 M\$) à huit (8 M\$). C'est juste une hypothèse, c'est tout sur des hypothèses comme on parle là présentement.

1570

PAR LE MÉDIATEUR:

1575 Maintenant, j'ai envie de faire une autre hypothèse, là!

1580 Par rapport à ce que madame a demandé, par rapport à la remarque de monsieur, peut-il arriver que si jamais il y avait de la place pour un deuxième commerce – pour un deuxième, vous dites qu'il y a peut-être de la place rien que pour un, juste pour Metro peut-être, OK – s'il y a de la place pour un deuxième commerce, pourrait-il être mis sur la liste premier demandeur? S'il y a de la place pour un deuxième!

PAR M. MICHEL TOUPIN:

1585 C'est sûr que, Michelle, si tu ferais déplacer la route vers Saint-Nazaire, on aurait plus de chance d'avoir de la place.

PAR M. RICHARD DUBÉ:

1590 Mais ça, ça se fera pas.

PAR M. MICHEL TOUPIN:

1595 C'est parce que ça fait probablement plus qu'un an qu'on vous l'a offerte, cette option-là, puis personne a voulu la prendre.

 Là après-midi, je suis un petit peu surpris de ça, parce que même ce matin, je t'en ai parlé, puis tu as dit non. Ça fait que là, je sais pas pourquoi.

1600 **PAR Mme MICHELLE DESBIENS:**

 Bien, je pense qu'il y a juste les idiots qui changent pas d'idée. Ça veut pas dire que j'ai changé d'idée, mais on reste avec une ouverture.

1605 **PAR LE MÉDIATEUR:**

 Ce qui a été mis de côté pour le moment, puis vous pourrez le ramener quand vous voudrez, Transports veut en discuter, le déplacement de cinquante mètres (50 m), ça, ça a été mis de côté pour le moment, OK!

1610 Vous autres aussi vous avez dit, vous le demanderiez encore, mais j'ai compris que vous étiez prêts à discuter sans déplacer de cinquante mètres (50 m).

PAR M. MICHEL TOUPIN:

1615 Oui, parce que le ministère a avancé l'hypothèse qu'il était capable de nous donner des accès.

PAR LE MÉDIATEUR:

1620 C'est ça. Mais la seule chose qu'il a dite, vous avez indiqué oui, on peut donner des espèces de droits, OK, madame en demande un, monsieur dit oups, s'il y a de la place juste pour un commerce, bien, il pourra pas y en avoir un deuxième.

1625 Mais moi, tout ce que je dis, si jamais il y a de la place pour un deuxième, pouvez-vous l'offrir à quelqu'un en particulier?

PAR M. RICHARD DUBÉ:

1630 Moi, je peux pas répondre aujourd'hui. Je dis pas non, je dis que je peux pas répondre aujourd'hui.

PAR LE MÉDIATEUR:

1635 Répondre à quoi?

PAR M. RICHARD DUBÉ:

Bien, à donner une priorité.

1640 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Parce que vous seriez dans ceux qui diraient oui aussi – ah, vous êtes décideur là-dedans aussi?

1645 **PAR M. RICHARD DUBÉ:**

Bien, on le sera éventuellement.

PAR LE MÉDIATEUR:

1650 OK, c'est correct. J'arrête ça là, ça marche. Je pensais que le seul décideur était là. Je comprends, vous êtes en négociation, puis OK, j'arrête ça là.

Regardez madame, moi, je vous suggère de pas laisser de côté votre idée.

1655 **PAR M. RÉJEAN DUMAIS:**

C'est qui qui est propriétaire de ça?

1660 **PAR M. MICHEL TOUPIN:**

C'est Proco.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

1665 Tout ça, c'est la même propriété, ça?

PAR M. MICHEL TOUPIN:

1670 Oui. À partir d'ici à aller jusqu'à l'autre bord de la montagne, si on prend toute la ligne de Saint-Nazaire puis en allant de l'autre côté.

PAR M. RICHARD DUBÉ:

1675 Moi, par rapport au plan, j'aurais une autre question.

En haut, si on rajoute un cinquième "branchon" au carrefour, vous éliminez complètement la sortie exclusive plus loin, c'est tu parce que le niveau technique?

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

1680 Bien, c'est parce que quand on fait un aménagement comme ça, on veut s'organiser que ce soit bien identifié, que ce soit sécuritaire.

1685 Si on crée de la possibilité de conflits là, puis qu'en plus on en recrée d'autres possibilités de conflits là, bien, on augmente le nombre d'endroits où il y a des conflits possibles.

Ça fait que si les gens – on comprend que ça peut être intéressant de sortir aux deux (2) endroits puis tout ça, mais deux (2) endroits, bien, ça fait plus d'accidents.

1690 **PAR M. RICHARD DUBÉ:**

OK. Parce que ça, la municipalité de Saint-Nazaire avait émis la possibilité de faire un genre de stationnement de covoiturage, puis ça, la sortie du bas aiderait beaucoup aussi, OK.

1695 **PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:**

1700 Mais si j'interviens un peu, là! C'est sûr que celle d'en bas, la présentation d'en bas est quand même intéressante, c'est ça que je disais tantôt. Parce que vois-tu, les commerces du coin, lui, il est déjà favorable à ça. Michelle est favorable à ça. Moi aussi je suis favorable à ça. Moi aussi je suis favorable à ça.

1705 Ce qui reste, ça va être quoi, l'échange du terrain de Grani Meubles du coin, ça va être quoi? Comment éliminer le gars, puis quoi faire avec? C'est beau le mettre dehors, mais s'il est capable de se relocaliser avec quelque chose, puis il aura pas la peine d'investir en attendant, parce qu'il est prêt à agrandir, le gars, encore.

Ça fait que s'il ragrandit puis que ça lui donne rien, pourquoi le faire? Parce qu'il est obligé d'agrandir bientôt. Il a déjà un projet pour l'agrandir, tasser vers Saint-Nazaire.

1710 **PAR M. MICHEL TOUPIN:**

Mais ça, il y a moyen, Aurélien, facilement. Il y a de la place ici puis il y a moyen de le mettre dans le spot, dans le meilleur spot quasiment qu'il va y avoir. Il y a moyen d'organiser ça.

1715 Tu prends ça ici, tu changes quelque chose ici, puis même je sais pas comment tu voulais, parce qu'ouù tu vas ici, vas-tu jusque-là ou tu vas jusque-là?

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

1720 Ah non, non, tu vas à droite. Moi, c'est le terrain...

PAR M. MICHEL TOUPIN:

1725 Écoute, il y a moyen d'organiser ça ici, là. C'est sûr qu'en gagnant quelques mètres, ça ferait bien, là.

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

1730 Mais on s'en va jusque l'autre bord quand même là, de l'autre bord de l'entrée à Sylvain, jusque-là, c'est ça. Il perd tout.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

1735 Mais ça ici, c'est pas obligé d'être comme c'est là. Ça peut être entrer comme ça, puis ça peut peut-être avoir du terrain là, du terrain là, puis avoir les bâtiments...

PAR M. MICHEL TOUPIN:

1740 Oui c'est ça, lui est pas obligé d'être de même, là.

C'est une affaire qu'on voulait avoir les superficies, puis écoute, ça, c'est trente mille pieds (30 000 pi), ça, c'est seize mille pieds (16 000 pi). Je les ai toutes, les superficies, on les a faites, on sait c'est quoi.

1745 Puis il y en a d'autres qui sont venus nous voir, qui disent, bien moi, ce spot-là, j'haïrais pas ça, là.

Il y en a un qui a demandé ce spot-là ici, j'ai dit, c'est pas chez nous, va voir le ministère. Je sais pas pantoute s'ils vont faire une entrée là.

1750

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

C'est pour ça, puis je disais, en haut, le plan d'en haut, il créerait un précédent. Aussitôt que tu touches à quelque chose, tu crées un précédent pour l'autre bord.

1755

Développer un coin puis pas développer le voisin qui est de l'autre bord en haut à droite, tout de suite on voit que c'est déséquilibré.

PAR M. MICHEL TOUPIN:

1760

Elle est faite, l'entrée. Regarde, elle est faite, regarde. C'est le contraire.

Ça, c'est pas chez nous, là, écoute. On l'a mis de même, ça.

1765

Mais ça ici, regarde, c'est pour donner une chance à BMR, parce que lui, il tombe – c'était juste pour dire, BMR, comment on fait pour l'aider, nous autres.

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

Ah, il y a pas de problème, l'entrée est déjà faite, eux autres.

1770

PAR M. MICHEL TOUPIN:

Oui, c'est ça. Il y a rien de nouveau.

1775

PAR M. GUY TREMBLAY:

Du bord de BMR, où ce que c'est rouge, ça veut tu dire qu'il aurait le droit de développer?

1780

PAR M. RICHARD DUBÉ:

Non, c'est non-accès.

PAR M. DONALD MARTEL:

C'est le non-accès ici.

1785

PAR Mme MICHELLE DESBIENS:

Mais je veux dire, pas la ligne rouge...

1790

PAR M. RICHARD DUBÉ:

Les bâtiments rouges.

1795

PAR Mme MICHELLE DESBIENS:

Les bâtiments rouges, éventuellement, ça pourrait se construire?

1800

PAR M. MICHEL TOUPIN:

Oui, oui.

PAR Mme MICHELLE DESBIENS:

OK, c'est ça.

1805

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

Oui, parce qu'ils sont du long...

1810

PAR M. GUY TREMBLAY:

Mais c'est pas une rue à l'heure actuelle.

1815

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

Ça aussi, c'est un projet futur.

PAR M. RICHARD DUBÉ:

1820

Mais c'est tu dans le parc industriel avec Saint-Nazaire, ça? Il y a possibilité de semi-industriel.

PAR M. MICHEL TOUPIN:

1825

Oui, semi-industriel qu'ils voulaient faire.

PAR M. RICHARD DUBÉ:

1830

Ce serait pas du commercial, mettons restaurant, ce serait du semi-industriel.

PAR M. MICHEL TOUPIN:

1835

C'est un projet de Saint-Nazaire. Puis on a dit OK, on va le regarder.

PAR M. LOUIS DUBÉ:

En tout cas, il y a une chose qu'on sait aujourd'hui. Cette route-là, il y a personne qui la veut dans nous autres, on aimerait bien mieux que ça reste comme ça. C'est tu vrai?

1840

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

Ça ressemble à ça.

1845 **PAR M. LOUIS DUBÉ:**

C'est ça, hein?

1850 **PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:**

Ça ressemble à ça.

PAR M. LOUIS DUBÉ:

1855 Tu sais, quand on veut prévenir l'avenir puis quand on veut – c'est ça avoir une vision d'avenir. Ça veut pas dire qu'on va le faire un jour, puis ça, c'est important de le comprendre.

1860 Parce que là, recommencer à deux-trois (2-3) fois, puis quand on est là, recommencer à zéro, perdre quinze (15) ans d'équité, puis quand on discute avec Metro, c'est vingt (20 %) à vingt-cinq pour cent (25 %) de perte de ventes, on le croit, Metro, nous autres, bien, ça fait "shaker" en tabarouette! C'est vrai que c'est un peu épouvantable, puis c'est vrai que qu'est-ce qu'on discute aujourd'hui, c'est vraiment fictif, là.

1865 Puis c'est important de s'entendre aujourd'hui, faire ce qu'on fait, le travail aujourd'hui, si on s'entend pas, puis l'autre étape, bien, c'est tannant.

PAR Mme MICHELLE DESBIENS:

Je comprends monsieur Dubé, puis j'ai toujours dit...

1870

PAR M. LOUIS DUBÉ:

1875 Puis là, moi, j'ai mes employés, excuse Michelle, ils sont inquiets. J'ai soixante-dix (70) employés qui sont inquiets dans mon magasin. À tous les jours, il y en a qui viennent me voir, qu'est-ce qui va se passer!

PAR Mme MICHELLE DESBIENS:

1880 Pensez-vous que je suis pas inquiète? Mes employés, j'ai un client, à un moment donné, qui est arrivé chez nous dans mon restaurant, c'est sûr qu'il l'a payé, son café, avec des plans d'un restaurant pour aller s'implanter là. Comment vous pensez que je file dans tout ça?

1885 J'ai rien contre vous, encore là j'ai rien contre personne, mais je veux pas nécessairement tout le temps mettre des bâtons dans les roues, puis je sais que vous levez les yeux en voulant dire, elle est encore là, puis elle est tannante, puis elle parle!

PAR LE MÉDIATEUR:

1890 Ils disent pas ça, madame.

PAR Mme MICHELLE DESBIENS:

1895 J'ai vu tantôt, mais c'est pas ça. Mais pensez que je suis comme vous, moi. J'ai investi là-dedans, la même affaire que vous, la même affaire que Guy, la même affaire que monsieur Toupin.

J'aimerais ça demain matin que mon commerce – moi, c'est comme je vous dis, si demain matin, j'ai une perte de quinze pour cent (15 %), mes dépenses vont baisser de quinze pour cent (15 %), oui mes revenus, OK, tout va s'équilibrer. Je suis capable de gérer.

1900 Puis je comprends, quand vous me dites, nous, on a de la misère à le gérer, Michelle, parce que, bon, ce que je comprends de ce que vous me dites, c'est que la marge de profits, pour vous, ce serait peut-être plus alarmant.

PAR M. LOUIS DUBÉ:

1905 C'est très très difficile.

PAR Mme MICHELLE DESBIENS:

1910 C'est pas que je veux pas, quand je vois, moi, chez Metro, qu'ils font des commandes pour apporter, vous, dans ma tête à moi, puis quand on a jaser l'année passée avec André, puis vous étiez là, à un moment donné il y a eu beaucoup d'agressivité. Moi, je suis restée sur mon agressivité que mon principal compétiteur, c'était Metro et non la voie de contournement.

1915 Vous me suivez dans ce que je veux dire? Vous faites des commandes pour sortir, moi aussi j'en fais. Vous faites des repas préparés. Moi, dans ma tête à moi, comme vous m'avez dit à un moment donné, c'est sûr que, Michelle, si on refait le magasin, il va y avoir des tables, il va y avoir un comptoir lunch, il va y avoir des choses que le monde – vous devenez mon principal compétiteur.

1920 Est-ce que vous pensez que je vais vous dire oui, puis dans votre construction, de me faire compétition moi-même, je vais aller vous porter le café?

1925 C'est à moi que vous faites mal, c'est en dedans. Je comprends que j'ai pas la même vision, puis j'ai pas une aussi grande vision que vous, je le comprends, je pense juste à moi.

PAR M. LOUIS DUBÉ:

1930 Mais Michelle, si on monte à cent (100) employés, ça fait une possibilité de trente (30) employés de plus qui vont aller manger chez vous!

Tu sais, là, on va augmenter...

PAR Mme MICHELLE DESBIENS:

1935 Monsieur Dubé, ils vont manger chez vous parce que vous allez faire un comptoir lunch!

PAR M. LOUIS DUBÉ:

1940 Non, il y en a qui vont chez vous.

PAR M. RICHARD DUBÉ:

1945 Moi, je voudrais revenir sur quelque chose qu'on avait expliqué à la dernière réunion aussi énormément qu'André avait discuté.

C'est que nous aussi, dans notre marché, vous pouvez le prendre ou pas, mais ce qui s'en vient pour nous dans l'avenir, c'est de compétitionner Walmart, compétitionner Maxi.

1950 Il y a un modèle d'affaires minimum à intégrer sur un projet. Nous, il y a des services, des choses que dans le magasin actuel de Delisle, si en plus qu'il y a vingt pour cent (20 %) de baisse de ventes, ça devient, selon les normes de l'industrie, impossible.

1955 Depuis quinze (15) ans au Québec, il y avait cent mille (100 000) commerces d'alimentation, il y en a trente mille (30 000) de fermés aujourd'hui, des petits commerces. Guy a travaillé longtemps dans l'épicerie, il sait ce que c'est. La petite surface s'est éliminée.

1960 Alors nous, si on n'est pas capables – c'est très vérifiable, ça, à quinze-vingt pour cent (15 %-20 %) de baisse de chiffre d'affaires, avec comme concurrents Walmart, Maxi, avec le pire concurrent de Delisle, c'est la ville d'Alma. C'est pas Metro Dubé. Metro est un actif pour le secteur nord, OK, puis ça rend les gens du secteur nord autonomes par rapport à leurs services.

Alors c'est pas vrai qu'on est votre compétiteur direct. Le compétiteur direct, c'est Alma.

Et nous, pour la valeur des propriétés du quartier, pour les valeurs de propriétés de Saint-Nazaire, le service de Metro Dubé, c'est un actif, c'est pas un concurrent. C'est faux de dire ça.

1965

PAR M. LOUIS DUBÉ:

Ça amène une circulation.

1970

PAR Mme MICHELLE DESBIENS:

Vous êtes un concurrent à moi, à Guy, aux petits.

1975

PAR M. RICHARD DUBÉ:

Bien là, je suis pas un concurrent de Guy, franchement!

PAR M. GUY TREMBLAY:

1980

Bien, il va toujours être là pareil, Michelle.

PAR Mme MICHELLE DESBIENS:

Non, non, c'est pas ça. Vous vous débattiez contre des futurs, mettons comme Walmart...

1985

PAR M. LOUIS DUBÉ:

Bien, c'est pas futur, c'est aujourd'hui.

1990

PAR Mme MICHELLE DESBIENS:

Oui, je sais, mais je veux dire, IGA a fait des rénovations, vous en avez fait aussi, OK, vous avancez avec l'évolution de ça.

1995

Moi, avec mon maigre profit que je fais par année, Guy, on fait vivre aussi nos employés. Moi, mon géant contre qui je me bats, c'est vous.

Vous, vous vous battez contre quelqu'un qui est plus haut que vous. Comprenez-vous ce que je veux dire?

2000

PAR M. LOUIS DUBÉ:

On comprend.

2005 **PAR Mme MICHELLE DESBIENS:**

Puis je vous comprends. Je sais pas, je voudrais vous dire oui, allez-y, puis garantisiez-moi que je vais perdre juste dix pour cent (10 %) de mon chiffre d'affaires, m'a vous la reculer de trois cents mètres (300 m)! C'est ça que je vous dis.

2010

Je veux juste être sûre que mes employés vont manger encore, puis que je vais avoir encore mes employés...

PAR M. LOUIS DUBÉ:

2015

Garantisiez-moi qu'on va perdre juste dix pour cent (10 %) aussi, puis on va rester comme ça.

PAR M. RICHARD DUBÉ:

2020

Mais je reviens là-dessus, la route, on prend pour acquis qu'elle va se faire de toute façon. Le ministère a dit qu'eux autres, ils sont pas là pour faire du commerce, ils sont là pour faire des routes, ça fait qu'ils disent, dans le fond, arrangez-vous!

PAR LE MÉDIATEUR:

2025

C'est ça que j'allais dire. Il semblerait qu'il est pas possible de remettre en cause la construction de la route à quatre (4) voies. C'est accepté dans le milieu.

2030

Puis ce que j'ai compris même de vous autres, vous reconnaissez que ça peut être une bonne chose. C'est ce qui a été dit la semaine dernière, bon. Ça, ça va exister.

Dans ce cadre-là, comment on peut faire, de quelle façon on peut faire pour tenter de minimiser les effets négatifs sur l'ensemble des commerces!

2035

En même temps, ce que je comprends, puis vous autres, tout le monde dit oups, dans deux (2) ans, trois (3) ans, cinq (5) ans, six (6) ans, c'est quoi qui va se passer! Vous êtes obligés de regarder ça dans cette optique-là. De dire oups, comment on fait ça, comment on se démêle.

2040 Le ministère des Transports est obligé lui aussi de regarder ça, si ça évolue autrement, s'il y a autre chose, comment la route va être encore utilisable et acceptable par le milieu, le milieu citoyen, le milieu commerce. C'est ça qui est sur la table dans le moment.

2045 Puis il y a une autre problématique, bien, une grande problématique, c'est le zonage agricole. C'est loin d'être fait, ça, OK! Ça, c'est quelque chose. Bon ou pas bon, on n'a pas à se prononcer là-dessus. Le zonage agricole est là.

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

2050 Mais il réussit tout le temps quand même.

PAR LE MÉDIATEUR:

2055 Oui, dans combien de temps, puis comment! Un des arguments que j'ai écouté du ministère des Transports, le déplacement de cinquante mètres (50 m), ils ont dit, regarde, notre grosse problématique, ça va être de défendre la cause au zonage agricole, de prendre cinquante mètres (50 m) de plus. C'est aussi simple que ça.

2060 Puis en même temps, ça faisait l'affaire, en tout cas monsieur Aurélien est bien d'accord avec ça, le déplacement de cinquante mètres (50 m), le moins d'effets négatifs possibles.

2065 Donc là on arrive à ça. Et là, je vous ramène, nous sommes dans une hypothèse de parc. On peut penser qu'un jour, il va probablement exister, OK, on peut penser qu'un jour, cinq (5) ans, six (6) ans, sept (7) ans, huit (8) ans, dix (10) ans, on le sait pas.

2070 La route, si c'est pas dézonné, la route va commencer à se faire, va se faire, puis là, elle va exister, puis vous allez pouvoir mesurer les impacts tranquillement, puis chacun pourra modifier son plan de match. Eux autres les premiers, oh, tabernouche, c'est pas si tant que ça, puis Proco pourra dire, un parc commercial, je sais pas, n'importe quoi. Puis je défends pas eux autres.

2075 Que quelqu'un ait dit, il s'en vient une route, qu'on pense à développer autrement ce coin-là, je pense que c'est pas en soi mauvais. Sauf que faisons attention, vous dites, développe-z'en pas trop! C'est ça que j'ai compris de vous autres aussi.

2075 C'est correct votre réaction, ça va, elle est correcte.

Peut-on penser que vous pourriez, pour le moment – bien, la route va se faire – vous entendre sur quelque chose qui dirait, bien, vous entendre, dire regarde, on a regardé ça, puis effectivement, ça a du sens.

2080 Si ça se développe comme parc, bien, des sorties comme ci, comme ça, c'est plausible.
C'est rien que ça, c'est le plausible.

2085 Puis dans cinq (5) ans, six (6) ans, sept (7) ans, le ministère des Transports, ça se fait, ou
c'est pas tout à fait de même peut-être qu'aujourd'hui, moi j'ai compris ça d'eux autres, ils vont
donner accès, mais ils vont dire, on pourrait peut-être le faire un petit peu autrement, parce qu'il y a
des choses qui vont être changées. Bon, ce sera peut-être une usine de gaz de schiste qui sera
installée là! Non, mais on sait pas ce qui va arriver sur ces terrains-là.

2090 Il y a un promoteur actuellement qui dit, c'est ça que je veux faire. Ça va!

Donc est-ce que ça étant dit, on peut arriver à dire, oui, il y a quelque chose d'acceptable là-
dedans, puis on chemine avec ça?

PAR M. MICHEL TOUPIN:

2095 Nous autres, je pense que vous avez démontré une ouverture pour une entente, on va
s'asseoir avec monsieur Dubé puis vous autres, on va trouver, on l'avait pas eu avant, mais asteur
qu'on l'a, on va l'utiliser, puis on va trouver une façon de dire OK, on accepte ce genre de projet là.

2100 Je sais pas s'il faut accepter un plan ou pas? Mais en tout cas, on accepte qu'il va se faire.

De toute façon, l'objectif de cet exercice-là, c'était de démontrer que c'était faisable.

2105 Ceci étant dit, ça veut dire que hormis le fait du Territoire agricole qui peuvent nous bloquer
pendant cinquante (50) ans s'ils veulent, c'est bien sûr, mais c'est faisable.

Il va falloir arriver à cette étape-là un jour. Ils vont dire oui, ils vont dire non, on n'a aucune
idée.

2110 C'est faisable. On est aussi bien de s'entendre ensemble pour dire OK, c'est faisable.

PAR LE MÉDIATEUR:

Monsieur Aurélien!

2115 **PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:**

Non, on regarde tout ça, c'est sûr qu'on regarde, je suis tanné de le regarder, ça fait déjà un
(1) an et quelques qu'on le regarde!

2120 C'est sûr qu'on se rapproche, décider tout seul, c'est pas mal plus facile que de décider à quinze (15). C'est sûr qu'en bas, c'est potable, mais il va sûrement y avoir encore des discussions.

2125 S'il y a lieu d'une relocalisation, si vous éliminez quelqu'un de là, est-ce qu'il va être capable de se relocaliser dans le coin, parce que c'est un bel endroit pour un commerce dans le coin, de toi, le sien, ça lui donne une chance aussi, puis ça amène des clients plus proches aussi, puis tout ça.

2130 Ça fait que celui que vous nous avez présenté la semaine passée, bien là, autrement dit, il faisait pas la job, personne...

PAR M. MICHEL TOUPIN:

Bien ça, c'était pas la même affaire. C'est une autre affaire.

2135 **PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:**

... personne acceptait ça ou presque. Bien là, oui, acceptait! Trop de modifications.

2140 Ça, c'est sûr que c'est une chose qui est à regarder plus sérieux, parce que là, on a avancé encore d'un pas. On n'a pas reculé d'un pas, on a avancé d'un pas.

PAR LE MÉDIATEUR:

Excellent.

2145 **PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:**

Ça fait qu'en avançant, ça donne une chance de donner des ondes qu'il peut se passer quelque chose.

2150 Même celle-là, non, on peut pas rester là, mais en tout cas. Celle-là qui est là donne plus facilement d'accès un peu partout, là.

PAR Mme MICHELLE DESBIENS:

2155 Ça nous rapproche de tout.

PAR LE MÉDIATEUR:

2160 Celle du bas, vous autres, vous la trouvez intéressante, disons?

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

2165 Elle est plus intéressante, mais dans certaines conditions.

PAR LE MÉDIATEUR:

C'est quoi les conditions?

2170 **PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:**

Bien, c'est question de Granimax, il va être obligé de partir de là, c'est officiel, il reste pas là.

PAR M. MICHEL TOUPIN:

2175 Pourquoi? Il y a rien que tes "trailers" qui sont là.

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

2180 Mais l'exposition sur la route principale, elle est importante.

PAR M. MICHEL TOUPIN:

2185 C'est ça que je te dis, ça, ça se travaille, ça, là.

PAR M. RICHARD DUBÉ:

2190 Monsieur Tremblay, comme j'ai dit tantôt, il faut pas, premièrement, se fier sur le dessin – prenez que c'est une zone grise. Parce que ça peut pas être comme c'est dessiné là.

Si la façade tourne, mettons notre commerce, tu as le meilleur spot qu'il y a pas du secteur.

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

2195 Parce que nous autres mêmes, là, les vannes peuvent même plus rentrer puis peuvent même plus sortir non plus.

PAR M. RICHARD DUBÉ:

2200 Bien c'est ça, on a encore ce problème-là nous deux (2). Ça, c'est un problème à régler.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

2205 À quel endroit, les vannes? Juste pour comprendre.

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

Ah, avec le plan qu'il y a là.

2210 **PAR M. MICHEL TOUPIN:**

De toute façon, tes vannes rentrent pas.

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

2215 Chez lui aussi. Ça rentre pas là nulle part. Ils sont même plus capables de sortir d'ailleurs.

PAR M. MICHEL TOUPIN:

2220 Bien oui, ils sont capables là, tu vas avoir un beau chemin, regarde, tu vas avoir une route bien mieux placée.

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

2225 Quand tu rentres sur le commerce, il faut que tu ressortes de reculons?

PAR M. RICHARD DUBÉ:

2230 Bien là, il y a peut-être moyen de faire une entrée par en avant.

PAR M. MICHEL TOUPIN:

2235 C'est plus facile de faire des solutions que des problèmes. C'est facile à régler, ça, puis c'est un pet de régler ça!

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

C'est parce que tu vois pas avec les mêmes yeux que moi, là.

2240 **PAR M. MICHEL TOUPIN:**

Oui, je le connais, ce commerce-là, je passe devant à tous les jours.

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

2245

Je le sais bien, mais regarde, il y a un endroit qu'il y a une entrée...

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

2250

Il y a une entrée, là...

PAR M. MICHEL TOUPIN:

2255

Il y a une entrée pour rentrer au commerce.

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

2260

Mais regarde, le commerce va jusqu'ici, les barres jaunes sont parties. Il va jusque-là. Puis là, l'entrée aujourd'hui qui était sur ce plan-là, mais là, il y a une entrée, mais il faut qu'elle ressorte. La ressortir par ici? Je le sais plus.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

2265

Mais actuellement, il rentre là?

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

Oui, il rentre ici, ici là.

2270

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

Puis il sort où?

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

2275

Il ressort par ici. Ils font le tour de même, les vannes.

PAR M. MICHEL TOUPIN:

2280

Mais elles sortent pareil, il sort à la même place, ça a rien changé pour ton entrée. La seule place qu'elle est l'entrée, elle est sur le terrain que tu as mis des piquets. Il y a pas de vannes ni rien qui va là.

Tu sors pas ici, Aurélien, tu sors ici. Tu y vas pas jamais là.

2285

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

Bien oui.

2290

PAR M. MICHEL TOUPIN:

Non, c'est des "trailers" qui sont là.

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

2295

C'est l'ancienne entrée, oui, qui était présente avec la bâtisse que mon fils a achetée ici, là. Tout ça, là.

PAR M. MICHEL TOUPIN:

2300

Ça, c'est facile à aménager.

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

2305

Oui, c'est facile, mais c'est quand même pas clair aujourd'hui.

PAR M. MICHEL TOUPIN:

2310

Même là où c'est pas clair, regarde, on a juste fait un projet...

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

Tu sais, tu arrives avec quelqu'un puis dire, bien là, c'est telle affaire qui va se passer, puis en fin du compte, c'est pas ça qui se passe.

2315

PAR LE MÉDIATEUR:

Là, peut-on s'adresser aux gens du ministère des Transports?

2320

Parce que vous voyez un peu différemment, vous autres, là, selon vous, les gens des Transports, voyez-vous une complication pour Grani Meubles quelconque à entrer puis à sortir?

Y a-t-il un problème pour vous autres?

2325

PAR M. DONALD MARTEL:

Il y a juste une chose, on va prendre une pause effectivement, pour qu'on jase ensemble aussi sur quelque chose qui s'est dit, mais pour rassurer monsieur Tremblay, puis je comprends très bien votre préoccupation, parce que ça fait assez longtemps qu'on jase ensemble!

2330

Premièrement, le tracé, dans les devoirs que Transports Québec a faits dans les derniers dix (10) jours, le tracé ici, ça a pas changé. OK, c'est toujours le même tracé qu'on vous a proposé; c'était notre tracé original qu'on a mis le plus près possible de Delisle, mais qu'on avait quand même des limites à s'approcher, le zonage agricole, le bruit et tout, bon.

2335

Ça, c'est notre tracé optimal.

Cet après-midi, ça rassure tout le monde, ça a pas changé.

2340

On nous a demandé aussi la possibilité de voir s'il y avait un développement, où est-ce qu'on pourrait faire l'accès. Parce qu'on se demandait si on était capable de faire un accès sécuritaire entre Multigranite et le carrefour.

2345

Nous on dit, techniquement, c'est là que ça va. Cependant, on constate que cette entrée-là est sur le terrain de Sylvain Tremblay. Mais l'autre bord de l'emprise, ça devient le problème des promoteurs.

Si les promoteurs, ils veulent venir demander un accès commercial à Transports Québec dans quatre-cinq-six (4-5-6) ans, il va falloir qu'ils arrivent avec un titre de propriété ou une entente

2350 ou un remembrement ou déjà un terrain, ça, ça va être à faire à vous pendant X temps. C'est toujours Sylvain Tremblay qui est propriétaire de son terrain.

2355 Alors là, l'entente va être à se faire avec eux. C'est pas parce qu'après-midi ou cette semaine, on s'entend sur un concept que Sylvain Tremblay est obligé de vendre son terrain demain matin.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

2360 Il est pas éliminé, pour prendre votre terme.

PAR M. DONALD MARTEL:

2365 Il est pas éliminé du tout. C'est toujours lui qui a les rênes entre les mains, qui décide qu'est-ce qu'il fait avec son terrain.

2370 Je pense que tout le monde, quand on parle de projet de développement, il faut que tout le monde prenne ça à son compte, bien là, tout le monde est dans la position pour en tirer son compte.

PAR M. MICHEL TOUPIN:

2375 C'est ça. Cent pour cent (100%) d'accord que Sylvain...

PAR M. RICHARD DUBÉ:

2380 Advenant le cas qu'il n'y a pas entente avec le ministère, est-ce que la proposition en haut pourrait devenir une alternative?

PAR LE MÉDIATEUR:

2385 S'il n'y a pas entente pour en bas...

PAR M. DONALD MARTEL:

2390 C'est de ça qu'on va avoir à se parler puis répondre.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

2395 On vous a dit qu'on avait une préférence pour le bas. C'est pas pour rien.

2390

Parce qu'en termes de sécurité, en haut, on considère que c'est moins sécuritaire.

Je pense que vous le voyez, puis c'est évident, là, je veux dire, les gens qui sortent en bas puis qui sortent à côté, bien, ils sont pas dans le carrefour giratoire.

2395

PAR M. RICHARD DUBÉ:

Oui, c'est pour ça que j'ai lâché les deux (2).

2400

PAR LE MÉDIATEUR:

Donc les gens du ministère des Transports ont besoin de réfléchir et de se parler entre eux, on les laisse réfléchir.

Pendant ce temps-là, on peut se parler, on peut réfléchir, on peut prendre un café.

2405

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2410

REPRISE DE LA SÉANCE

PAR LE MÉDIATEUR:

2415

Alors on reprend.

On a remarqué que monsieur Louis Dubé a quitté.

2420

Messieurs des Transports, avez-vous un éclairage supplémentaire à nous apporter par rapport aux questions qui vous étaient apportées tantôt, une en particulier: je rentre là, est-ce que je suis obligé de ressortir de reculons?

2425

Avez-vous un éclairage là-dessus? OÙ effectivement, on peut rentrer là puis ressortir de façon convenable.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

2430

Bien, ce que Carl expliquait, à la connaissance que tu as du terrain?

PAR M. CARL DE CHAMPLAIN:

2435

C'est sûr que ce que fait essentiellement le terrain, la partie où ce qu'il y a peut-être un petit peu de remplissage, où ce qu'il y a les remorques, c'est sûr que présentement, la façade, les deux (2) axes par rapport au commerce, il y en a un (1) sur la route existante, puis il y en a un (1) autre sur la 172 dans le coin, ça, c'est sûr que c'est pas modifié à partir de l'aménagement.

2440

C'est sûr où ce que les remorques sont localisées, à côté des pierres, puis ces choses-là, bien là, c'est sûr, cette partie-là, ça risque de les toucher.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

La partie des pierres, c'est ça ici.

2445

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

Bien, il en reste plus. Ça, il vient juste de l'acheter, parce que justement, ça lui prenait ça.

PAR M. DONALD MARTEL:

2450

Puis peut-être, monsieur Tremblay, je veux juste préciser! Je me demande, est-ce que tantôt, j'ai été clair, quand je vous ai dit que le propriétaire demeure propriétaire de son terrain?

2455

C'est lui qui va décider comment ça va se "dealer" avec tout ça. C'est pas parce que nous autres, on a dit techniquement que l'entrée se ferait là, puis à l'heure actuelle, c'est encore lui...

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

2460

S'il refuse, là, monsieur Martel, s'il refuse, dire, bien là, il est pas question, je finis mon terrain, je l'emplis jusque-là, puis j'expose mes roulottes bien exposées, sinon, si Metro s'installe de même, il est caché, il est plus sur la route principale, il est rendu en arrière des bâtisses de Metro.

2465

Tu sais, ça amène quoi? Il enlève, il brise énormément. Parce que les fins de semaine, là, vu que la route est là, bien, le lundi, ça téléphone, puis là, les gens ont vu des ci, puis ils ont vu ça, puis là, ça marche. Mais là, il va être caché en arrière.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

2470

Mais c'est pas nous qui avons à expliquer à monsieur Tremblay, le propriétaire de ce terrain-là, les bienfaits de l'aménagement.

2475

Je pense qu'il y a des personnes ici qui vont être capables de lui expliquer les avantages qu'il aura justement de s'entendre avec les gens qui veulent faire le développement là.

Mais ce qu'on vous dit, nous, par rapport à ça, c'est que la meilleure place, techniquement, pour faire l'entrée, c'est là.

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

2480

Oui, j'ai compris.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

2485

Et c'est pas demain matin qu'on va faire ça. Puis le propriétaire qui est là, il est propriétaire toujours de son terrain, là.

Nous, on l'expropriera pas.

PAR M. DONALD MARTEL:

2490

On veut pas exproprier.

PAR M. RICHARD DUBÉ:

2495

Mais, monsieur Tremblay, au moment où on se parle, si les accès restaient comme ça, je peux pas vous le jurer, mais la façade serait pas comme le dessin, elle serait dans l'autre sens.

Et le bâtiment reculé au fond avec le stationnement comme ça. Ça fait qu'à ce moment-là, ce serait le plus beau coin qu'il y a pas, là, comme c'est présenté là.

2500

PAR LE MÉDIATEUR:

Ça va! Maintenant, tout à l'heure monsieur Toupin a lancé une petite idée: il faudrait, tous les trois (3), qu'on se parle!

2505

Est-ce que ça tient toujours?

PAR M. MICHEL TOUPIN:

2510

Oui.

PAR LE MÉDIATEUR:

2515

À quel moment et où voulez-vous vous parler? Tout de suite, tout de suite après, dans trois (3) jours?

PAR M. MICHEL TOUPIN:

2520

Bien, d'après moi, il faudrait se prendre un cinq (5) minutes à nous trois (3) tout seuls pour voir s'il y a moyen d'entente.

Après, on va vous proposer un délai, dire OK, une semaine mettons, on va avoir quelque chose. Qu'est-ce que vous en pensez?

2525

PAR LE MÉDIATEUR:

Excellent. Nous autres, on s'en va prendre un café.

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

2530

Parce que moi, je vais te répondre, moi, premièrement, j'ai pas à décider complètement pour une personne. Ça fait que pour l'ensemble, ça marche, mais pour un commerce, j'ai pas à décider. C'est à lui à dire, bien, oui...

PAR M. MICHEL TOUPIN:

2535

C'est ça qu'il faut décider, prendre un délai après.

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

2540

Maintenant, ça fait ou ça fait pas. Si ça fait pas, il dit, je reste de même...

PAR LE MÉDIATEUR:

2545

Malgré tout, monsieur Aurélien, le commerce qui est là n'est pas ce qu'on appelle un requérant à la table ici, ça va.

Vous, vous pouvez dire, moi, je tiens compte des opinions de ceux qui ont signé, vous avez ce droit-là, mais en bout de ligne, monsieur s'opposerait, le commerce, moi, je peux pas en tenir compte dans le rapport.

2550

Sauf si vous dites, nous, on dit non parce que lui est pas d'accord, mais là, ça, c'est vous qui dites ça, OK!

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

2555

On va remettre ça dans la gageure.

PAR LE MÉDIATEUR:

2560

Ça va. OK, on démêle ça, c'est de même.

Comme monsieur aussi, il peut dire, je suis pas d'accord, mais il faut qu'il vous convainque. C'est Aurélien qui est le porte-parole de Robert BBQ, et c'est Robert BBQ qui est requérant, c'est pas les dix (10) qui ont signé.

2565

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

On va s'en reparler.

2570

PAR LE MÉDIATEUR:

Alors si je comprends, vous avez besoin, vous autres, de vous parler avant. Maintenant, pouvez-vous vous parler cinq (5) minutes pareil?

2575

PAR M. MICHEL TOUPIN:

C'est ça. Moi, je voudrais prendre cinq (5) minutes pour savoir si on va pouvoir se parler.

2580

PAR LE MÉDIATEUR:

OK.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

2585

Ça nous a permis de faire le point tantôt, parce que moi, je disais que j'étais prêt à vous répondre.

2590

Pour les bienfaits de tout le projet, la route actuelle, pas la route actuelle, la route telle qu'on veut la construire là, on vous l'a dit tout à l'heure, on a une préférence. Ça va même plus loin que ça!

2595

Ça nous intéresse pas beaucoup, la cinquième branche dans le giratoire. On l'a regardée, parce que techniquement, on s'est dit, est-ce que ça peut se faire!

2600

On vous dit oui, ça peut se faire, mais il y a des conséquences, il y a des risques d'accidents plus grands, il y a tout un volume de circulation qui va aller là qui va faire en sorte que ça va le rendre moins fonctionnel, le giratoire, peut-être pas tout le temps à longueur d'année, mais il faut penser qu'à un moment donné, les heures de pointe, puis les gens sont là à la même heure, tout le monde.

2605

Ce qu'on vous dit par rapport à ça, c'est que c'est sûr que notre choix, c'est la partie d'en bas. Parce que si on essaie de présumer qu'on serait un jour obligé de le faire comme en haut, ça complique notre affaire pas mal, parce qu'on peut pas faire un giratoire à quatre (4) branches en ignorant qu'on va construire un jour une cinquième.

Si on dit, il faudrait en tenir compte, bien là, on fait quelque chose pour un certain temps qui va devenir utilisable dans quelques années seulement, avec peut-être des problématiques d'accidents supplémentaires.

2610

Tandis que le choix d'en bas, on fait le giratoire tel qu'il est là, on n'a même pas à se questionner sur cette entrée-là ici et cette sortie-là, entrée et sortie ici, on n'a pas à se questionner, on peut la faire deux (2) ans après. Ça, on peut la faire six (6) mois après, on peut la faire dix (10) ans après, il y a aucun problème. Tandis qu'en haut, là, on aurait des problèmes.

2615

Parce que là, il faudrait considérer le volume de circulation qui va être amené dedans, puis les grandeurs, les dimensions, tout ça. C'est un petit peu plus complexe à réaliser, et c'est pour ça qu'on a vraiment une préférence pour celui d'en bas.

2620

Il reste l'aspect de la propriété qu'on va vous laisser jaser, je pense que c'est ça le point majeur dans la discussion.

PAR LE MÉDIATEUR:

2625

Ça va! Alors on vous laisse le soin de jaser entre vous.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2630

REPRISE DE LA SÉANCE

2635 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Alors on revient!

2640 **PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:**

Je pense que monsieur Martel a commencé à parler tantôt, il avait quelque chose à dire, puis on l'a arrêté!

2645 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Monsieur Martel, vous parlez!

PAR M. DONALD MARTEL:

2650 Non, je pense que j'avais terminé. Je voulais juste que ce soit certain que tout le monde soit rassuré qu'on a toujours le même tracé.

2655 On a montré une possibilité technique où on peut placer une entrée. C'est devant un terrain à une tierce personne qui devra se prononcer en faveur, si jamais on veut construire un accès sur ce terrain-là.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

2660 Mais le "on", construire un accès, c'est suite à une demande, effectivement, par rapport à un développement qui serait à se faire.

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

2665 Ce qui est bon aussi, ce que Michel disait tantôt, la partie d'en haut, là, c'est pas dézonné non plus, ça, mais ça peut être construit pareil en haut, là.

PAR M. MICHEL TOUPIN:

2670 Oui.

PAR LE MÉDIATEUR:

Monsieur Aurélien, auriez-vous aimé entendre d'autre chose de la part de monsieur Martel?

2675 **PAR M. DONALD MARTEL:**

Auriez-vous une question en particulier?

2680 **PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:**

Non. Je pense que, comme on s'est répété, il y a rien d'officiel, puis les terrains restent encore leurs propriétés jusqu'au temps que ça, là, qu'ils s'entendent là-dessus. En cas qu'il y ait quelque chose qui se décide, bien, ça va être à peu près ça. S'il se décide quelque chose dans quelques années.

2685 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Ça pourrait être ça.

2690 **PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:**

Ça pourrait être ça. Même Michel a fait une proposition, puis ça ressemble toujours à ça.

2695 **PAR M. RÉJEAN DUMAIS:**

Nous, on les a pas vues, mais en tout cas!

2700 **PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:**

Non, mais c'est ça pareil. Ça fait que là, on demande jusqu'où, la semaine prochaine, quand?

2705 **PAR M. MICHEL TOUPIN:**

Bien là, tu raccourcis un peu trop! Nous autres on était là, eux autres étaient pas là.

La question, est-ce qu'on pourrait avoir à peu près une (1) semaine ou une semaine et demie (1 ½), on est d'accord pas mal sur comment ça pourrait être fait, ça, ça a de l'air à être d'accord, il faut démontrer à quelques personnes.

2710

Michelle a demandé un droit de refus, il faut regarder c'est quoi que ça aurait de l'air, puis après ça, il faut regarder Sylvain, aller le voir, puis dire OK, regarde Sylvain, tu changerais de terrain, tu aurais pareil une belle vue.

2715 Ça a de l'air à être possible, puis on vous demanderait peut-être une semaine et demie (1 1/2), dans ces eaux-là, pour dire OK, c'est entendu.

Là, ce qu'on sait pas, qu'est-ce que ça vous prend, vous autres, pour dire OK parce qu'en fait, c'est comme une opposition au projet, si je comprends bien?

2720

PAR LE MÉDIATEUR:

Ce que ça nous prend de votre part, dire oui, la proposition du ministère des Transports, par rapport à la problématique que vous aviez, accès, c'est quelque chose, c'est quelque chose qu'on reconnaît valable, tous les trois (3), on dit oui, c'est quelque chose qu'on reconnaît, puis on dit oui quand viendra le temps, si c'est fait comme ça, ça nous convient. Ça va?

2725

C'est ça qu'on a besoin. Ça peut être fait verbalement, mais ça pourrait être fait par écrit aussi. On pourrait vous envoyer un document qui dirait, qui dit la chose, puis vous le signez, les trois (3). Puis ça pourrait être ça.

2730

Est-ce que ça ressemble à ça?

PAR Mme RENÉE POLIQUIN:

Il faut qu'il y ait une proposition du ministère. Il faut que ce soit écrit, là.

2735

PAR LE MÉDIATEUR:

Bien, le ministère est là, regardez, le ministère des Transports va lui aussi confirmer: j'ai proposé, disons, le plan d'en bas...

2740

PAR M. GUY TREMBLAY:

Est-ce qu'il y a un numéro, le plan d'en bas?

2745

PAR LE MÉDIATEUR:

Oui, ce sera clair, net et précis. Vous vous ferez pas avoir.

2750

PAR M. MICHEL TOUPIN:

En fait, le ministère nous confirme...

2755 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Ce sera clair, et même la photo sera annexée.

PAR M. RICHARD DUBÉ:

2760

Je sais pas, Michel, si je pouvais le demander aux gens! Moi, j'aurais aimé, pour envoyer à mes gens chez Metro, vos accès, votre proposition, mais faire table rase au niveau des bâtisses, pour que j'aie juste une aire pour travailler, puis que mes gens placent la bâtisse?

2765

Parce que je voudrais pas qu'il y ait imbroglia puis qu'ils prennent pour acquis les bâtiments qui sont là. Parce que c'est comme une table rase, là.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

2770

Ça, Carl, c'est un document PDF? On a le fond pareil, ça veut dire qu'on peut faire juste un espace gris sans stationnement puis sans bâtisses rouges dessus.

PAR M. RICHARD DUBÉ:

2775

Avec les accès et le carrefour.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

2780

Puis on fait tu la même chose pour en haut?

PAR M. RICHARD DUBÉ:

En haut, ça me concerne pas.

2785

PAR LE MÉDIATEUR:

Voulez-vous avoir celui d'en haut?

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

2790

Ça a combien de mètres ici, là, monsieur, de large, parce que l'autre avait onze mètres (11 m)? Ça a combien de mètres maintenant?

PAR M. DONALD MARTEL:

2795

On va vous le dire, on a une échelle ici!

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

2800

On parlait de onze mètres (11 m), puis là, ça enlevait onze mètres (11 m) sur le terrain, mais si on est rendu qu'on a vingt mètres (20 m), ça me dit de quoi!

PAR M. DONALD MARTEL:

2805

On parle d'une douzaine de mètres ici, c'est quarante pieds (40 pi).

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

2810

Il y a quarante pieds (40 pi) du chemin, combien de large?

PAR M. DONALD MARTEL:

2815

Quarante pieds (40 pi) de large ici sur la profondeur du terrain. Ça, c'est quasiment une rue, c'est une rue de centre d'achats. C'est pas un accès pour conduire à un dépanneur, là.

PAR LE MÉDIATEUR:

2820

Ça va! Donc si je comprends bien, vous voulez recevoir une copie, une nouvelle photo, là les bâtisses seront disparues, puis là, je sais pas, pouvez-vous identifier ça par un numéro quelconque, dire ZW14649, puis avec une date, ça marche? Donc c'est dans deux (2) ans, trois (3) ans, quatre (4) ans, cinq (5) ans ça revient, c'est clair.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

2825

Est-ce qu'on enlève la partie d'en haut aussi?

PAR LE MÉDIATEUR:

Le plan d'en haut?

2830

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

Pas le plan d'en haut. La partie d'en haut.

2835

PAR M. CARL DE CHAMPLAIN:

Bien moi, ce que je pensais faire, c'est par rapport à la ligne rouge, la limite de l'emprise projetée, le non-accès, puis venir chercher l'autre partie pour faire un bloc gris.

2840

PAR M. MICHEL TOUPIN:

C'est ça. En fait ton bloc gris, c'est tout ça ici, là. Le quinze mètres (15 m), c'est quoi, ça, ah le quinze mètres (15 m), c'est là.

2845

Ça fait qu'à partir du non-accès, tout ça, c'est tout disponible. Après, c'est une question d'urbanisme, il faut regarder le dézonage.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

Et on ferait la même chose des deux (2) bords.

2850

PAR LE MÉDIATEUR:

Vous leur transmettez ça quand?

2855

PAR M. CARL DE CHAMPLAIN:

Ça, c'est pas long, ça prend une journée.

2860

PAR LE MÉDIATEUR:

Demain ou après-demain au plus tard.

PAR M. DONALD MARTEL:

2865

Mais ce que je propose, pour que ce soit vraiment clair, c'est qu'on met tout ce qu'il y a sur le plan là, la mosaïque, nos emprises et nos accès, sauf qu'on va enlever le stationnement puis les bâtisses, tout simplement.

PAR M. MICHEL TOUPIN:

2870

Non, le stationnement, tu le remets, parce que là, on n'a pas accès à ton dessin. On veut l'avoir tout en gris.

PAR LE MÉDIATEUR:

2875

Appelle ça stationnement ou pas, ils veulent tout ça en gris, ils feront ce qu'ils voudront avec.

PAR M. MICHEL TOUPIN:

2880

Puis marquer ton échelle.

PAR M. CARL DE CHAMPLAIN:

2885

L'échelle va être là encore. On va mettre une numérotation.

PAR LE MÉDIATEUR:

2890

Bien identifié, avec une date. Vous leur transmettez ça, vous vous parlez entre vous autres encore, si j'ai bien compris?

PAR M. MICHEL TOUPIN:

2895

Oui, bien nous autres, si vous êtes d'accord avec ça, une semaine et demie (1 ½), on en a assez.

Dans une semaine et demie (1 ½), ce serait vers le 11 avril.

PAR LE MÉDIATEUR:

2900

Donc lundi le 11 au plus tard, vous nous avez dit ce que vous en pensez, ça va?

PAR M. MICHEL TOUPIN:

2905 Ça veut dire qu'on se referait une réunion le 11?

PAR LE MÉDIATEUR:

2910 Vous nous direz ce qu'il en est, on verra s'il y a lieu. Si vous vous êtes entendu entre vous autres, vous êtes capables de mettre sur papier votre entente, vous verrez, on verra, ça va.

PAR M. MICHEL TOUPIN:

2915 OK. Ça veut dire qu'on communique avec...

PAR LE MÉDIATEUR:

Vous communiquez avec madame Renée Poliquin.

2920 **PAR M. RÉJEAN DUMAIS:**

Puis là, pour la transmission du plan, parce que c'est un fichier PDF, il va être assez volumineux, celui-là?

2925 **PAR M. CARL DE CHAMPLAIN:**

On peut le transmettre, moi je le repasse dans la machine.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

2930 Là, on peut tu s'entendre qu'on l'envoie seulement à madame?

PAR Mme RENÉE POLIQUIN:

2935 Puis que je le transfère à tout le monde.

PAR LE MÉDIATEUR:

2940 Alors madame Poliquin fera le transfert. Donc c'est par l'intermédiaire du BAPE que vous allez avoir l'information.

PAR M. MICHEL TOUPIN:

2945 Ça fait que lundi le 11, on informe madame Renée Poliquin, OK c'est correct, on s'est
entendu, ça marche.

Nous autres, on va peut-être avoir des ententes qui n'ont pas rapport avec vous autres, mais
l'important, c'est ce qu'on dit.

2950 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Ah là, vous pouvez vous entendre sur ce que vous voulez.

2955 Au plus tard le lundi 11. Si en cours de route, vous avez de quoi, on pourrait peut-être, pour
les fins de la cause, tout de suite prévoir une rencontre lundi le 11 qui peut être annulée, ça va!

Donc de même tout le monde met à son agenda "rencontre lundi le 11 dans l'après-midi",
puis ce sera annulé si pas nécessaire.

2960 Moi, je constate, je comprends que vous voulez arriver à une entente et que la médiation va
se terminer, on va terminer ça en médiation, ça va!

Ça fait partie de notre démarche.

2965 **PAR Mme MICHELLE DESBIENS:**

Nous autres, nous avons une autre – je pense que c'est beau pour ça. Allez-y, monsieur
Toupin!

2970 **PAR M. MICHEL TOUPIN:**

Oui, bien, il y avait toujours l'histoire du cul-de-sac.

2975 En fait, on s'est rendu compte que les trois (3) avaient demandé un accès en venant de
Saint-Coeur-de-Marie. Ça a été discuté, le ministère des Transports nous dit, on n'est pas
vraiment intéressé.

Nous autres, on voulait savoir, c'est tu définitif ou s'il y a encore quelque chose?

2980 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Pouvez-vous débloquent le cul-de-sac?

2985 **PAR Mme MICHELLE DESBIENS:**

Juste dans un sens.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

2990 C'est sûr qu'on n'est pas du tout intéressé à ouvrir le cul-de-sac. On vous a expliqué bien comme il faut pourquoi, puis on vous a expliqué aussi, je pense, qu'il y avait des avantages en termes de développement domiciliaire de profiter du fait qu'on n'ouvrira pas le cul-de-sac.

2995 **PAR Mme MICHELLE DESBIENS:**

Mais juste dans un sens, pour entrer et non pour sortir?

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

3000 C'est vraiment un endroit où ça créerait des problématiques de circulation, de déneigement, de tranquillité par rapport aux citoyens qui demeurent là.

3005 Il faut pas se le cacher, on a présenté le projet dans cette optique-là. C'est un des buts majeurs du projet, il faut pas se le cacher, d'éliminer la circulation à un endroit où il y a des accidents.

PAR M. GUY TREMBLAY:

3010 Mais s'il passe rien que vingt pour cent (20 %) au lieu de cent pour cent (100%), ça fait plus une grosse circulation dans le coin. Il faut être réaliste, là.

3015 Si les vannes ont pas le droit de rentrer, il va peut-être bien rester dix pour cent (10 %) ou quinze pour cent (15 %) des gens qui vont circuler. Il faut pas oublier que les commerçants de toute l'avenue du Pont mangent une claque si c'est un cul-de-sac.

Tandis que si c'est ouvert, même pour une entrée, bien, les gens ont une chance, du secteur de Saint-Coeur-de-Marie qui travaillent à Alma, de passer sur l'avenue du Pont au lieu de prendre des fois la nouvelle route.

3020

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

Mais vous comprenez pourquoi on a fait le nouveau tracé si proche de la route actuelle, c'est justement pour faire en sorte que les gens qui veulent aller quand même sur cette rue-là soient pas à cinq cents mètres (500 m).

3025

PAR M. GUY TREMBLAY:

À Saint-Félicien, vous l'avez fait. Tu rentres pareil sur une ancienne route. Je l'ai vu.

3030

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

Je m'excuse, là, j'ai ri, c'est parce qu'il y a eu une sacrée problématique à Saint-Félicien, on pourrait en jaser.

3035

Justement, les gens ont regretté d'avoir fait ça comme ça. Il y a des gens qui vont à l'envers à cet endroit-là, il y a des accidents, il y a eu beaucoup de ouf, là, et c'est vraiment pas quelque chose à faire.

3040

Considérant tout ce qu'on fait comme aménagement, là! Écoutez, quand on vous expliquait tantôt que les non-accès chaque bord du carrefour, on les fait justement pour protéger une distance, parce qu'il y a quelque chose qui se passe là, les gens doivent réduire leur vitesse, ils doivent entrer puis sortir, ils doivent pas être distraits par trop de – je comprends que c'est pas la même problématique, l'entrée que vous dites, là.

3045

PAR M. GUY TREMBLAY:

Surtout si c'est rien qu'une entrée.

3050

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

On y tenait toute la gang d'ailleurs.

3055

PAR M. GUY TREMBLAY:

Parce que ce matin, moi, j'ai rencontré encore les marchands avant de venir ici, puis ils me disent tous, Guy, regarde, au moins, il faut garder l'accès sur le secteur nord, pour au moins rentrer. Puis c'est vrai, ça, ça va peut-être être rien que dix pour cent (10 %) qui va passer là. Ce sera pas cinquante pour cent (50 %) ou soixante pour cent (60 %).

3060 Puis c'était déjà une route régionale. Je demeure sur la route régionale, j'étais conscient, quand j'ai acheté ma maison, que c'était une route régionale.

3065 S'il reste rien que dix pour cent (10 %) des gens qui passent, c'est pas comme soixante-dix (70 %) ou quatre-vingts pour cent (80 %) du trafic.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

3070 Vous comprenez aussi qu'il y a des gens que ça intéresse, justement, le fait de ne pas avoir cet accès-là, de profiter de la tranquillité qu'ils vont pouvoir acquérir en ayant la nouvelle route qui va se construire à côté?

L'idée, c'est sûr qu'il y a toujours des pour puis des contre, il y a toujours des gens...

PAR M. RICHARD DUBÉ:

3075 Mais ceux qui restent là, comme Guy dit, ceux qui restent là présentement, quand ils ont acheté leur maison, ils le savaient. On élimine soixante-quinze pour cent (75 %) de leurs problèmes.

3080 Ils vont être bénéficiaires de toute façon, énormément.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

3085 Sauf que si on veut être vraiment gagnant au niveau de la sécurité! C'est au niveau de la sécurité qu'on est très gagnant par rapport à ça, en termes de nombre d'accidents à cet endroit-là.

Juste dans une bretelle comme ça, là, c'est pas à comparer du tout avec un aménagement comme ça.

3090 **PAR M. GUY TREMBLAY:**

Mais c'est comme sur une autoroute, tu rentres, il y a pas plus d'accidents, des gens qui partent à l'envers, un par année, il faut être réaliste.

3095 **PAR M. RICHARD DUBÉ:**

Puis nous, en tout cas, le comité de citoyens, dans les réunions précédentes, quand on s'est rencontré, ils étaient d'accord pour aussi essayer de garder les commerces dans le coin.

3100 Eux étaient prêts à accepter ça.

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

3105 Ça a été pareil de mon bord.

PAR LE MÉDIATEUR:

3110 Ce que vous dites là, c'est que les gens qui demeurent dans le petit bout de cul-de-sac seraient d'accord pour que ce soit ouvert?

PAR M. RICHARD DUBÉ:

3115 Bien, le petit bout, c'est parce que le comité de citoyens, c'est pas juste eux autres, c'est toute la région de Maligne.

PAR LE MÉDIATEUR:

3120 Non, mais ceux qui sont là?

PAR M. RICHARD DUBÉ:

Bien, je le sais pas.

PAR M. GUY TREMBLAY:

3125 J'ai vérifié un petit peu avec les gens du coin, c'est sûr que mettons, ils ont dit, regarde, nous autres, s'il passe rien que dix (10 %) ou quinze pour cent (15 %) de la circulation, c'est déjà bon, on est gagnant. Puis il y a aucune vanne qui va passer dans ce coin-là. C'est rien qu'un petit peu.

3130 **PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:**

On leur demande!

3135 **PAR M. GUY TREMBLAY:**

Là-dessus, on y tient beaucoup beaucoup.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

3140

Oui, on peut comprendre que vous y teniez. On a expliqué justement tous les aspects reliés à la sécurité de ces choses-là en termes d'entretien aussi, parce qu'il faut pas se le cacher, il faut passer là. Quand on fait un accès, il faut sortir quelque part.

3145

PAR M. GUY TREMBLAY:

3150

Parce que la Ville d'Alma, ils semblaient être d'accord pour que ce soit une entrée, le secteur nord et non un cul-de-sac. Parce que j'ai parlé avec un conseiller cette semaine, puis je lui ai bien demandé son opinion, dire, regarde, c'est quoi, non, il dit, regarde, nous, on n'a pas parlé de cul-de-sac avec le ministère des Transports.

PAR M. RICHARD DUBÉ:

3155

Eux autres, c'est drôle, parce que dans d'autres projets, on a eu à faire en tout cas des choses, puis normalement, la Ville, ils sont contre un cul-de-sac pour l'entretien, parce que la gratte est pas capable de faire un "u-turn", là. Ça leur occasionne des problèmes.

3160

Il fallait qu'on garde l'accès au magasin, à Alma, on n'a pas pu bloquer l'accès sur la rue Boivin. Il a fallu leur donner une servitude pour que la gratte passe.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

Mais même si c'est juste une entrée, ils peuvent pas sortir par là.

3165

PAR LE MÉDIATEUR:

Il faudrait qu'ils arrivent par la route puis rentrer, puis retourner pour faire les deux (2) côtés.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

3170

Parce que l'entretien, ça veut dire un paquet de choses.

PAR M. CARL DE CHAMPLAIN:

3175

Parce qu'au niveau de la bretelle d'accès, si vous permettez, je peux peut-être vous donner grosso modo le portrait!

3180 C'est sûr que des fois, on fait des études, des fois on évalue un peu les bénéfices en termes d'accidents puis de nombre d'accidents.

3185 C'est sûr quand on regardait une intersection, on disait, présentement, la route actuelle, en regardant tout le secteur, présentement la route actuelle, l'intersection, la route 172, la 169, les commerces, le secteur de BMR jusqu'à la ressourcerie, toute cette zone-là, on parle à peu près de trente-quatre (34) accidents présentement.

Si on fait un aménagement avec la route projetée, ainsi de suite, on parle avec une intersection en croix, on tombe à vingt-six (26) accidents. Ça veut dire que même avec la nouvelle route, l'intersection en croix, vingt-six (26) accidents au lieu de trente-quatre (34).

3190 Puis avec un cul-de-sac, on est à dix-huit (18) accidents, globalement.

PAR Mme MICHELLE DESBIENS:

3195 Juste une entrée?

PAR M. CARL DE CHAMPLAIN:

3200 Juste une entrée, c'est à peu près autour de deux (2) accidents par année. Ça peut être six (6) accidents sur trois (3) ans.

3205 Mais ce qui arrive, c'est pas ces accidents-là, la gravité pourra dépendre, mais on trouve des statistiques ailleurs, d'aménagements similaires, puis des fois le monde les prend à l'envers, puis la proximité d'une autre, de l'accès à la ressourcerie, la proximité de la bretelle, il faut réaménager l'accès de la ressourcerie pour tasser la bretelle.

Puis aussi, où la bretelle, tous les accès des maisons vis-à-vis la bretelle, il y a des maisons là, bien, il faut les acheter aussi.

3210 Ça fait que c'est aussi un côté économique, il y a peut-être trois (3) ou quatre (4) résidences dans le secteur qu'on n'aura pas le choix d'acquérir, à cause de la bretelle, tu sais, les gens qui sortent de leur entrée et arrivent dans la bretelle, c'est pas viable.

PAR M. MICHEL TOUPIN:

3215 C'est des maisons neuves.

PAR M. GUY TREMBLAY:

Rien que du côté droit, il y a juste une maison, je crois.

3220

PAR M. CARL DE CHAMPLAIN:

Il me semble qu'il y en a au moins deux (2) ou trois (3), quand on regardait, il y en avait quelques-unes où la bretelle d'accès.

3225

PAR M. GUY TREMBLAY:

Parce que ça vous enlève pareil du trafic dans le carrefour giratoire, tu sais, des fois, les gens qui veulent descendre à Alma arrivant sur l'avenue du Pont au lieu de prendre le carrefour giratoire.

3230

PAR M. CARL DE CHAMPLAIN:

C'est sûr, sauf que globalement, il y a peut-être moins de gens, mais par contre, la sécurité, les faire passer dans le giratoire versus les faire passer par la bretelle, à chaque fois qu'on ajoute un élément comme ça, on ajoute un nombre d'accidents. C'est plus à ce niveau-là.

3235

C'est pour ça que les faire passer par le giratoire, comme je vous disais tout à l'heure, il y avait quand même une économie d'accidents. L'ajout de la bretelle, c'est à peu près six (6) accidents sur trois (3) ans.

3240

PAR M. GUY TREMBLAY:

Parce que je pense que vous les enlevez pareil, les deux (2) maisons que tu parles, pour faire votre route, elles sont enlevées automatique.

3245

PAR M. CARL DE CHAMPLAIN:

Bien nous autres, des fois, il y a toujours deux (2) alternatives, soit qu'on les raccorde à la route actuelle ou on les raccorde avec une espèce – dans le cul-de-sac, des fois il y a moyen d'aménager des choses sans être obligés de les acquérir comme telles.

3250

Des fois il y a des discussions à faire plus tard par rapport à ça. Normalement, l'objectif, c'est de les conserver.

3255

PAR Mme MICHELLE DESBIENS:

Je pense qu'il y a deux (2) maisons sur mon ancien plan, il y a deux (2) maisons. Il y en a une troisième qui vient de se construire, je pense.

3260

PAR M. GUY TREMBLAY:

Même à la sortie de la ressourcerie, ça va être dangereux pareil déjà.

3265

PAR M. CARL DE CHAMPLAIN:

À une certaine vitesse, la visibilité est quand même bonne, puis il y a quand même un réaménagement de fait limité.

3270

Par contre, avec la présence de la bretelle, il faut tout décaler, parce que le fait d'avoir une bretelle d'entrée puis un accès vis-à-vis, ça fonctionne plus.

3275

Ça fait que là, il faut vraiment décaler tout ça d'une certaine distance, puis pas rien que des fois cent mètres (100 m), ça peut être deux cents mètres (200 m) minimum pour justement éviter des conflits.

3280

Ça fait qu'où il va être réaménagé, cet accès-là, là, si on l'aménage plus vers Alma, on tombe dans des courbes; si on l'aménage plus au nord de la ressourcerie, là, ça vient d'autres d'impacts sur d'autres maisons au nord de la ressourcerie.

3285

C'est sûr qu'il y a plusieurs analyses qui ont été faites, mais globalement, c'est un peu au niveau sécurité, l'enjeu de déplacer le trafic vers la voie de contournement, c'était d'enlever le trafic de transit dans la ville avec la circulation, puis le bruit, ces choses-là.

C'est sûr que le fait de garder l'accès, il y a encore une certaine quantité de véhicules qui circulent là.

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

3290

Le rang qui sort à la ressourcerie, il faut que tu fasses une sortie quand même pour aller là?

PAR M. CARL DE CHAMPLAIN:

3295

Oui, ce rang-là demeure. Mais l'aménagement d'une bretelle avec l'aménagement de ce rang-là, ça devient conflictuel.

Ça fait qu'il faut déplacer...

PAR Mme MICHELLE DESBIENS:

3300 Parce que si je regarde dans les anciens plans que vous m'avez donnés, c'est sûr que la bretelle, si on se fie à la route qui est déjà existante, oui, tu as raison, elle arrive exactement, quasiment en face du chemin de la Grande-Ligne.

3305 Par contre, si je regarde encore mon petit plan, si mettons on l'avance un petit peu, puis en plus tu viens de te sauver – veux-tu avoir le petit plan?

PAR M. CARL DE CHAMPLAIN:

3310 Bien ça, je pense qu'on l'avait déplacée de cent mètres (100 m) un bord, un autre cent mètres (100 m), à peu près six-sept mètres (6 m-7 m) par rapport à ça.

PAR LE MÉDIATEUR:

3315 Voulez-vous regarder ça ensemble?

PAR M. CARL DE CHAMPLAIN:

3320 On a essayé de la décaler plus vers le nord, puis en la décalant plus vers le nord, bien, il y avait, ces maisons-là allaient partir de toute façon, mais...

PAR Mme MICHELLE DESBIENS:

Mais si on la raccourcit un petit peu...

3325 **PAR M. CARL DE CHAMPLAIN:**

Oui, des fois il y a des rayons de sorties aussi pour les bretelles. Tu sais, il y a tout le temps d'autres aspects.

3330 C'est sûr qu'on peut pas arriver puis dire, ah, on fait une petite courbe comme une intersection qu'on est arrêté presque, alors que là, on est quand même à quatre-vingt-dix kilomètres-heure (90 km/h), ça fait que l'approche, une bretelle de sortie, ça peut pas être juste une virée à quatre-vingt-dix (90 km/h).

3335 J'ai peut-être des plans ici, je peux quand même regarder, mais je sais qu'il y a quand même – je sais pas si c'est pertinent de sortir ça.

C'est d'autres alternatives, on voit un peu les impacts sur les maisons.

3340 **PAR M. RÉJEAN DUMAIS:**

Ça a été expliqué beaucoup lors de la présentation.

PAR LE MÉDIATEUR:

3345

Il y a deux (2) façons de faire. Tu l'expliques aujourd'hui ou tu l'expliques un peu plus tard, je le sais pas, en leur disant, voilà pourquoi.

3350

Moi, je comprends que vous autres, vous avez beaucoup de misère à être d'accord à enlever le cul-de-sac pour des raisons de sécurité. Si vous êtes en mesure de l'expliquer aujourd'hui, ce serait intéressant.

PAR M. CARL DE CHAMPLAIN:

3355

C'est sûr qu'il faudrait peut-être regarder, j'ai peut-être pas les dernières versions.

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

3360

Monsieur Dumais a l'air convaincu que ça se fait pratiquement pas.

PAR M. CARL DE CHAMPLAIN:

Mais le but du projet, je pense que l'objectif, c'est de faire une route sécuritaire.

3365

PAR M. MICHEL TOUPIN:

L'autre fois, on avait dit OK.

PAR LE MÉDIATEUR:

3370

Moi, ce que je comprends du ministère des Transports, ils ont décidé de faire une route de contournement pour des raisons de sécurité, puis là tu dis oups, on recule un peu en arrière.

3375 C'est un peu comme toutes les entrées puis les sorties sur la nouvelle route, là, ils en font le moins possible, parce que c'est ça qu'ils veulent éviter.

PAR M. GUY TREMBLAY:

3380 Ça a toujours été dans notre dossier, ça.

PAR LE MÉDIATEUR:

3385 Oui, vous avez raison, oui, mais tu sais, je veux dire, par rapport aux objectifs du ministère des Transports et pour le milieu, c'est la sécurité. Je dis pas que vous avez tort ou raison, là.

C'est ça, c'est de même que je les comprends. Je dis pas que je suis d'accord avec eux autres.

PAR M. MICHEL TOUPIN:

3390 Tu sais, Guy, à la dernière rencontre, Aurélien, nous autres, puis Metro, on avait dit OK c'est correct, gardez-le, laissez le cul-de-sac.

3395 Là on revient aujourd'hui, mais l'autre fois, on avait dit OK.

PAR M. RICHARD DUBÉ:

On a tout le temps été d'accord à l'accès...

3400 **PAR M. MICHEL TOUPIN:**

Et on s'est entendu l'autre fois que...

PAR Mme MICHELLE DESBIENS:

3405 Bien, Guy a fait retour – remarque moi, j'arrive, là, c'est sûr qu'au début, à un moment donné, on avait comme concilié un petit peu, parce qu'il y avait un genre de S en avant de chez Sylvain. Tu te souviens, on en avait parlé, puis on avait dit, bon bien OK, si on a un S qui est fluide, ça peut peut-être laisser tomber un petit peu le cul-de-sac.

3410 Mais là, on n'a plus de S fluide, parce qu'on embarque trop sur le terrain à Sylvain Tremblay. Ça fait que là, c'est pour ça qu'on voit venir à matin, je pense, que tu as des

commerçants qui sont revenus avec le cul-de-sac en disant, parce que là, il y avait plus le S fluide.

3415

Ça fait que là...

PAR M. GUY TREMBLAY:

3420

Parce qu'il faut pas oublier qu'il y a un salon de coiffure à peu près à trois cents pieds (300 pi) de la sortie du secteur nord. Vous lui coupez complètement, même si on dit que les gens sont des gens habitués d'aller là, ça reste pareil que...

PAR LE MÉDIATEUR:

3425

Monsieur Martel.

PAR M. DONALD MARTEL:

3430

Juste pour en ajouter un peu! Je sais que ça fait longtemps qu'on en parle de ça, on sait que c'est dans nos demandes, on l'a regardé sérieusement, puis un jour, si ça adonne, on pourra peut-être remonter les quatre-cinq (4-5) scénarios qui ont sorti.

3435

Mais juste rappeler qu'on a deux (2) intersections qui sont à huit cents mètres (800 m). Pour nous, en conception routière, c'est pour nous bien évident que ça a pas de bon sens de mettre ces deux (2) intersections-là. On voulait éliminer celle-ci.

3440

Pour compenser, on vous avait proposé un réaménagement de l'intersection. On voulait favoriser la fluidité envers le centre-ville de Delisle que je vais appeler comme ça.

Bon, là, vous avez dit tantôt, madame Desbiens, que ça prenait trop de terrain chez monsieur Sylvain Tremblay, c'est pas parce que ça prend trop de terrain. C'était une inquiétude au niveau des accès. C'est ce que monsieur Sylvain Tremblay m'a dit.

3445

J'ai essayé de le rassurer, j'ai pas été capable. Ça a été la même chose avec monsieur Guy Tremblay.

3450

Et moi, je suis toujours pas d'accord avec votre position, parce que d'après nous, Transports Québec, c'est la meilleure solution pour Delisle, mais on respecte votre position.

Vous en voulez pas d'intersection, on la fera pas. Mais la meilleure fluidité pour accéder à vos commerces, ça aurait été d'arriver avec cette solution-là.

3455 Quand il reste juste du "fine tuning" à faire au niveau des accès, je pense que c'est des choses qui se règlent.

3460 Mais regarde, c'est réglé, ça a été rejeté, je tiens à le préciser, parce que la dernière fois, on avait déposé ça, puis moi, j'ai eu des discussions avec des gens pendant les derniers jours, c'est pour ça que sur notre plan, on n'a pas touché à l'intersection de la 169 et de la 172. Ça fait qu'on va laisser l'intersection telle qu'elle est actuellement.

Mais ça, ça aurait été une manière de compenser la non-bretelle, si je peux m'exprimer ainsi.

PAR M. GUY TREMBLAY:

3465 Tu faisais juste une enclave aux commerces.

PAR M. DONALD MARTEL:

3470 Bien, j'ai dit tantôt, on a essayé de discuter au niveau des accès, mais regarde, je pense que ça faisait pas l'affaire de tout le monde, ça fait qu'on le fait pas. Ça fait que ça, c'est rejeté.

3475 Je voulais juste ajouter ça. C'était pas juste parce qu'il y avait de l'empiètement sur ce terrain-là, c'était surtout au niveau des accès, puis on respecte votre position. On le fera pas.

PAR LE MÉDIATEUR:

3480 Donc pour le cul-de-sac, si je comprends, vous aimeriez que le cul-de-sac disparaisse. Du côté du ministère des Transports, ils ont beaucoup de difficulté, puis plus que beaucoup de difficulté à modifier leur plan là-dedans, pour les raisons qu'ils ont évoquées, bon.

Bon, en tout cas, le cul-de-sac flotte en l'air!

PAR M. MICHEL TOUPIN:

3485 J'imagine qu'il faut pas qu'il y ait de sujets de désaccord, c'est ça que vous nous avez dit?

PAR LE MÉDIATEUR:

3490 Bien, pas de sujets, autant que possible on essaie de s'entendre, les trois (3) requérants entre eux et les trois (3) requérants avec le promoteur.

PAR M. MICHEL TOUPIN:

3495 Nous autres, le cul-de-sac, on l'avait demandé, c'était pour aider, mais ça change rien.

PAR LE MÉDIATEUR:

3500 Vous autres, c'est pas une condition sine qua non, OK.

PAR M. AURÉLIEN TREMBLAY:

Si je serais maire, je prendrais des votes!

3505 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Pour les commerçants, eux autres, ils trouveraient intéressant...

PAR M. GUY TREMBLAY:

3510 Est-ce que la Ville d'Alma a un mot à dire là-dedans ou pas?

PAR M. DONALD MARTEL:

3515 Ils ont un mot à dire. Ils nous ont dit qu'ils appuyaient votre requête.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

3520 C'est ça. Ils ont fait leurs représentations par rapport à ça.

PAR M. GUY TREMBLAY:

3525 C'est sûr qu'eux autres, ils vont selon les votes. Ils savent que si on n'est rien que trois (3), ils seront pas élus, tandis que s'ils vont avec les citoyens, ils vont avoir les votes. C'est un peu ça la politique.

PAR LE MÉDIATEUR:

3530 Mais est-ce que la Ville d'Alma a appuyé ou pas appuyé?

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

A appuyé.

3535 **PAR LE MÉDIATEUR:**

La disparition du cul-de-sac? Ou le maintien du cul-de-sac?

PAR Mme MICHELLE DESBIENS:

3540

Bien, pas la disparition, c'est juste l'entrée. Ils veulent juste avoir une entrée secteur nord.

PAR LE MÉDIATEUR:

3545

OK.

Bon, avez-vous d'autre chose?

3550

On va vous envoyer dans les prochains jours un papier qui dira, bien, par rapport aux silos, par rapport aux puits, par rapport – est-ce qu'il y a d'autre chose?

PAR M. MICHEL TOUPIN:

3555

Un plan gris.

PAR LE MÉDIATEUR:

3560

Un plan, mais en même temps, on va vous envoyer, dire aussi, regardez, comment le ministère des Transports va tenir compte de ça, quand ça va être le temps, ils vont être déplacés, les silos, puis c'est eux autres qui paient, puis vous allez vous entendre.

Puis les puits, je pense qu'ils ont expliqué clairement ce qu'ils faisaient avec ça.

3565

L'encastrement de votre montagne, ça va être réglé ça aussi, ça va. Ils vont vous dire qu'ils prennent ça en note.

Moi j'ai compris qu'il y a un des éléments qui est disparu du décor, c'est la route 172.

PAR M. MICHEL TOUPIN:

3570

Oui, bien, il nous a dit, faites la demande séparément.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

3575

Oui, puis ça, on vous a dit que c'était pas problématique par rapport à ça. Par rapport à l'étude.

PAR LE MÉDIATEUR:

3580

Dans le fond, j'ai compris tantôt, vous demandez plus que ce soit répondu tout de suite, la 172?

PAR M. MICHEL TOUPIN:

3585

Non, parce qu'ils nous ont dit que c'est correct. Ça fait pas partie...

PAR M. DONALD MARTEL:

3590

En fait, c'est pas séparément, monsieur Toupin. C'est que ça va être noté, s'il y a une médiation, ça va être noté. De toute façon, on en est déjà saisi, là, mais ça va être noté dans la médiation.

Mais nous, ce qu'on vous dit, c'est que oui, on va faire des études pour analyser ce secteur-là. Puis s'il y a des éléments qui doivent être pris en compte puis construits, bien!

3595

PAR LE MÉDIATEUR:

Ah, j'avais mal compris tantôt.

3600

PAR M. DONALD MARTEL:

Ça fait pas partie de ce projet-là, mais on considère la demande.

PAR M. MICHEL TOUPIN:

3605

Vous avez déjà un projet d'élargir le ponceau en bas, là.

PAR M. GUY TREMBLAY:

3610 Excusez-moi, j'ai une question: Est-ce que vous avez pensé aux motoneiges? Est-ce que vous avez pensé aux sentiers de motoneiges qui passaient dans le coin?

PAR M. DONALD MARTEL:

3615 Oui.

PAR LE MÉDIATEUR:

3620 Ça va être refait. Ils en tiennent compte.

PAR M. DONALD MARTEL:

Il y a un réaménagement des sentiers. C'est déjà dans notre rapport d'étude d'impact.

3625 **PAR Mme MICHELLE DESBIENS:**

C'est parce qu'on le voit pas sur aucun des plans. C'est ça, nous autres, l'hiver, on vit avec les motoneiges.

3630 **PAR M. DONALD MARTEL:**

C'est dans l'étude d'impact, puis c'est dans nos mesures d'atténuation, qu'on réaménage tous les sentiers, puis qu'on garde l'accès à la ligne 3, l'intersection avec la 93.

3635 Tous les sentiers sont réaménagés. Déplacement oui, parce que vous voyez que notre tracé est en plein sur le sentier de motoneiges, là. Ça fait qu'il va y avoir du réaménagement à faire.

Il y a des contacts de faits avec le club de motoneiges.

3640

PAR M. MICHEL TOUPIN:

Si j'ai bien compris, ils passent jamais dans ton emprise, ils passent à côté?

3645 **PAR M. DONALD MARTEL:**

Le moins possible, mais ça arrive. Ça arrive qu'ils passent dans l'emprise à certains endroits comme ça.

3650 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Ça va! Donc on vous transfère une photo améliorée, vous discutez entre vous et au plus tard le 11 avril ou avant si c'était possible, vous nous envoyez votre information ce sur quoi vous vous êtes mis d'accord.

3655

Et actuellement, il y a une rencontre prévue le 11 avril, à confirmer ou à balancer en l'air si pas besoin.

3660

Et l'entente, ça va être clair. C'est que vous allez dire, voilà, le ministère va expliquer son affaire, vous dites oui, les trois (3), on s'est entendu sur ça, ce plan-là, 9837194778, ça va!

PAR M. GUY TREMBLAY:

Vous l'avez baptisé!

3665

PAR LE MÉDIATEUR:

Ah, mais c'est écrit!

3670

PAR M. CARL DE CHAMPLAIN:

Juste des fois mentionner, parce qu'étant donné qu'on vise à garder le cul-de-sac, à réaménager l'accès, ça a peut-être de l'impact sur les accès des commerces existants proches de la route 169-172.

3675

C'est sûr qu'il y a le feu de circulation qu'il faudra voir s'il demeure là. Il y a toujours des fois moyen de modifier le phasage en fonction du nombre de véhicules qui circulent d'une direction versus une autre.

3680

Des fois, dans certains cas, si les gens qui arrivent du giratoire décident d'aller vers le quartier Delisle, bien, je veux dire, le virage à gauche pourra peut-être être facilité au niveau du phasage au lieu de toujours arriver sur la rouge, peut-être qu'il va être vert, puis quand quelqu'un va arriver par exemple de BMR, un véhicule de temps en temps, à ce moment-là la lumière va passer...

3685 **PAR Mme MICHELLE DESBIENS:**

Mais vous avez pas parlé juste d'un stop?

3690 **PAR M. CARL DE CHAMPLAIN:**

Peut-être ça aussi. Mais tu sais, comme on dit, rendu là!

PAR M. DONALD MARTEL:

3695 Mais avec peut-être, comme Carl dit, il peut le mettre rouge qui favoriserait quand même...

PAR M. CARL DE CHAMPLAIN:

3700 Ça permettrait d'éviter d'attendre des fois une minute à la lumière, alors que les gens, au lieu d'avoir une file, regarde, il faut libérer ça.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

3705 Mais ça, c'est la même réponse que l'aspect de la 172. C'est des dossiers qu'on regarde de toute façon, parce que ça évolue. La circulation va se faire différemment à cette intersection-là, donc on va avoir un délai, puis vous allez nous le dire, coudon là, j'arrive puis j'attends puis il y a personne. Bien oui, ça, ça veut dire qu'il faut faire un rephasage d'une façon différente.

PAR M. MICHEL TOUPIN:

3710 Regardez, à La Baie, on a ça. Quand on sort de l'usine, là, il y a deux (2) rues qui arrivent de même, mais il y a quasiment pas de monde. Probablement que c'est des détecteurs, je sais pas c'est quoi.

3715 **PAR M. RÉJEAN DUMAIS:**

Des fois, il y a des boucles de détection dans le sol.

PAR M. MICHEL TOUPIN:

3720 Ça fait qu'elle tourne au rouge, puis on arrive là. À la minute qu'on se parque là, elle vient verte, c'est parfait. Ça bloque pas la grosse circulation.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

3725

Justement.

PAR LE MÉDIATEUR:

3730

Ça va. Bonne rencontre, en tout cas, moi, j'ai apprécié la rencontre d'aujourd'hui.

Vous êtes capables de vous parler puis de vous exprimer, puis sur un ton bien bien intéressant. Vous cherchez une solution, c'est ce qu'il faut essayer de trouver.

3735

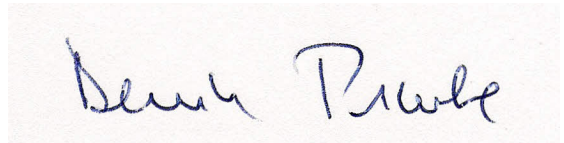
J'apprécie votre façon de faire, ça nous rend la tâche plus facile.

SÉANCE AJOURNÉE AU 11 AVRIL 2011

3740

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3745



DENISE PROULX, s.o.